2le Année — QUEBEC—JEUDI, 20 JUIN 1895 — No 30

Conseil législatif
Chambre des Messager
30 juin 93

Les Marchands qui ne voient pas loin retiennent les fameux
CIGARES
Stonewall Jackson
parce qu'ils coûtent plus.
Cela n'empêche pas le débit d'en être énormément plus considérable que n'importe quel autre cigare dans le Dominion. Le mérite en témoignera.
PROTECTION AUX CONSOMMATEURS
Tout Cigare Stonewall Jackson est traversé à l'une de ses extrémités par un ruban jaune portant l'étiquette "Stonewall Jackson Cigar."

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRERE, Proprietaires-Editeurs, No. 30, rue la Fabrique, Haute-Ville

Au Travail organisé et aux Chevaliers du Travail
LES CIGARES
Stonewall Jackson
Sont et ont toujours été strictement faits à la main par des ouvriers appartenant aux Unions. VOYEZ A VOUS LES PROCURER et ne permettez pas à des cigares de marque inférieure qui procurent de plus gros profits de vous être vendus.
PROTECTION AUX CONSOMMATEURS
Tout Cigare Stonewall Jackson est traversé à l'une de ses extrémités par un ruban jaune portant l'étiquette "Stonewall Jackson Cigar."

James E. Nicholson.

Presque Incroyable

Mr. Jas. E. Nicholson, Florenceville, N. B., se débat pendant sept longues années avec
UN CANCER à la LÈVRE,
● ET EST GUÉRI PAR LA
SALSEPAREILLE d'AYER.

Mr. Nicholson dit: "J'ai consulté des docteurs qui m'ont ordonné toutes sortes de choses, mais sans résultat; le cancer commença à
Ronger les Chairs,
et à s'étendre jusqu'au menton; et j'ai souffert le martyre pendant sept longues années. A la fin, je me décidai à prendre de la Salsepareille d'Ayer. Au bout d'une semaine ou deux j'ai remarqué une
Amélioration Sensible.
Encouragé par ce résultat, j'ai continué et un mois après la plaie sous le menton commença à se guérir. Trois mois plus tard, la lèvre commença à se guérir et, après avoir pris de la Salsepareille d'Ayer pendant six mois, la dernière trace du cancer avait disparu."
La Salsepareille d'Ayer
Seule Admise à l'Exposition Colombienne.
Les Pilules d'Ayer règlent les Intestins.

SEL ! SEL !

En déchargement de l'*ASIA* et attendu par divers autres vaisseaux :
GROS SEL de Liverpool :
SEL FIN (Franklin factory filled) de qualité supérieure pour le Beurre et le Fromage.
Livrable à flot, à bord des Chars et au magasin.
Verret, Stuart & Cie
Représentant l'Union Saulnière.
(The Salt Union of England)
QUAI DES INDES
25 mai—6m.

Nouveaux JOBS

150 pcs. Serge à Robes, 44 pc., noires autres nuances, valant 40c pour 27c
Un grand lot de Tweed valant $1.00 et $1.10 pour 69c
Une magnifique Serge Cachemire valant $2.50 pour $1.49
Broderies, grandes largeurs, valant 20c et 25c pour 10c
200 pcs de Chalis pour robes valant 8c et 10c offert à 4c
Grand job de Cravates pour hommes.
Chaussettes, Gants, Bas cachemire, Menottes, etc.
Robitaille, Frère & Cie.
207, RUE ST-JOSEPH

La France et la Russie

Le président Faure décoré par le Czar

Paris, 19—Le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, accompagné des principaux membres de l'ambassade, s'est rendu au palais de l'Elysée, pour remettre au président Faure le grand collier de l'ordre de Saint-André. M. de Mohrenheim a été reçu avec le cérémonial d'usage. En terminant le discours assez long qu'il a adressé au président de la République il s'est exprimé ainsi :

" Considérez ceci comme un nouveau gage des sentiments dont l'empereur a toujours été animé envers la France et son chef vénéré qui personnifie le caractère généreux et pacifique de la grande nation qui lui a conféré le pouvoir. Quant à moi, je suis heureux, en cette mémorable occasion, de reconnaître la continuité des relations qui ont été si heureusement établies entre les deux pays."

Le président Faure a répondu :

" Veuillez être auprès de l'empereur l'interprète des sentiments que m'inspire cette nouvelle et précieuse preuve de la sympathie dont, à l'exemple de son glorieux père, il est animé envers mon pays. Quant à moi, je désire renouveler l'expression des vœux que je forme et que la France entière forme avec moi pour le bonheur de l'empereur, la longue durée de son règne et la prospérité de l'empire dont les destinées sont confiées à sa haute sagesse."

La foule amassée aux abords du palais a acclamé l'ambassadeur russe avec enthousiasme à l'arrivée et au départ.

Le naufrage de l' "Elbe

L'enquête du Board of Trade

Londres, 19—Le Board of Trade vient de terminer une longue et minutieuse enquête sur les causes qui ont déterminé le naufrage du paquebot allemand *l'Elbe*. Il résulte de cette enquête que la responsabilité de la catastrophe, qui a coûté la vie de 370 passagers et hommes d'équipage, incombe tout entière au second du navire anglais aborder le *Crathie*. Le second, comme on le sait, avait le commandement du *Crathie* au moment de l'abordage. Le Board of Trade l'a suspendu de ses fonctions.

Le fugitif Collins

Retrouvé à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 19—Collins, le prisonnier qui s'est évadé de la prison de Montréal, l'hiver dernier, en sautant dans l'égoût principal, a passé plusieurs mois après son évasion dans cette région. Il dit qu'il ne s'est pas lancé dans le fleuve au sortir de l'égoût, mais qu'il s'est avancé dans le grand égoût de la ville et qu'il est sorti par une des bouches. De là, il s'est rendu à Joliette, puis à Trois-Rivières, où sa mère demeure. Les bravades de Collins ont donné l'éveil à la police et il a pris la fuite aux Etats-Unis.

Prix de la viande à Montréal

Montréal, 20—Il y avait environ 400 bœufs, 600 veaux, 600 moutons et agneaux et 80 porcs et cochons de lait aux abattoirs de l'Est, mardi. Les bouchers étaient en grand nombre et les affaires ont été bonnes. Les meilleurs bœufs de boucherie se sont vendus 4¾ c. la livre, et à peu près trente-cinq gros bœufs ont été achetés par les exportateurs à ce prix ; les qualités un peu inférieures ont été vendues de 4c. à 4½ c. et les bœufs à moitié engraissés de 3 c. à 3¾ c. la livre. Les bons veaux ont été payés de $5 à $8 la pièce. Les exportateurs ont payés de 4c. à 4½c. la livre pour les bons gros moutons, et les autres achetés par les bouchers se sont vendus de 3c. à 4c. la livre. Les agneaux ont été payés de $2 à $3.50 la pièce, très peu ont obtenu plus de $3.25.

Les cochons gras étaient rares et se sont vendus environ 4½c. la livre. Les cochons maigres ont été payés un peu meilleur marché et ont obtenu de $5 à $8 la pièce.

Les cochons de lait ont été payés de $1 à $2.

Protégez vos pieds

Une seule Emplâtre Magique fait disparaître un cor qui vous empêche de marcher et qui vous fait tellement souffrir que vous ne pouvez vous empêcher d'en faire la grimace.

J. B. Morin et Cie, 161, rue St-Joseph.

UNE NECROMANCIENNE

Condamnée à $100 d'amende

Il est dangereux de révéler les secrets de l'avenir

Une femme du nom de Ruth Abrams a comparu en cour de police à Montréal, sous l'accusation d'avoir exercé le métier de nécromancienne (l'art prétendu d'évoquer les morts.) L'accusée depuis environ six semaines, faisait un commerce très florissant. Dans une circulaire qu'elle faisait distribuer dans les rues, elle se décorait du titre de "extasiatrice," et se dit douée d'un merveilleux présent de la nature qui révèle tous les mystères de l'avenir. La circulaire ajoute que madame Abrams peut vous dire la vocation que vous avez adoptée ; où et comment trouver une chose perdue ou volée. Elle peut dire aussi où sont vos amis absents, s'ils sont morts ou vivants, si vos amis sont sincères ou non, le nom et la description de la femme qu'un jeune homme doit épouser, etc., etc.

Agissant d'après une des clauses de l'article 396 du nouveau code criminel, un mandat d'arrestation fut émané contre cette femme. Elle a été arrêtée à sa résidence. Elle a expliqué au tribunal, qu'elle était douée d'un talent remarquable, celui de pouvoir prédire l'avenir. Elle déclare de plus qu'elle agissait de bonne foi.

Le juge a condamné l'accusée à $100 d'amende et les frais.

La fin du monde en 1908

Il n'est bruit à Berlin, que d'une brochure que vient de faire paraître le pasteur M. Baxter, un théologien des plus érudits et fort écouté.

L'auteur y prédit d'une manière formelle, que la fin du monde aura lieu le 23 avril 1908.

" D'ici là, nous verrons une grande guerre en 1897 ; l'avènement, en 1899, d'un nouveau Napoléon, comme roi des Etats grecs et de Syrie ; 1904, un tremblement de terre épouvantable et en mars 1908, un jeudi, à 3 heures de l'après-midi (suivant l'heure de Jérusalem) et à 1 h. 33 (suivant l'heure de Berlin), l'ascension au ciel des 144,000 élus qui ne doivent pas mourir."

Ces prophéties ont produit, paraît-il, en Allemagne une émotion considérable.

Il ne vous ruinera pas

Le *Baume Rhumal* doit ses succès à une parfaite compréhension au mal qu'il doit guérir. Ses propriétés balsaniques, adoucissantes et antiseptiques combinées en font le meilleur remède pour tous ceux qui toussent. Plus tôt il est pris, plus rapide et plus parfaite est la guérison. Tous ceux qui en ont fait usage s'en sont bien trouvés. Demandez-le à votre pharmacien au moindre rhume ; il ne vous ruinera pas, car son prix est de 25 cents la bouteille. En vente partout.

Guérissez votre toux

Comment guérir la toux ? Servez-vous du Horehound Tutti Frutti d'Adam. N'achetez pas d'imitation.

LUBY donne aux cheveux grisonnants leur couleur naturelle.
LUBY fait pousser les cheveux et les empêche de tomber.
LUBYS
LUBY guérit les irritations de la peau et la rend fraiche et exempte de démangeaison.
LUBY n'a pas d'égal pour teindre les favoris et les moustaches.
La bouteille, 50 cts.

AVIS

NOUS DONNONS AVIS AU PUBLIC DE se méfier de certains détailleurs qui se servent de notre libelle sur des bouteilles remplies de bière étrangère.

Toute bière en bouteille n'ayant pas un bouchon étampé à notre nom ou à celui de M. Jos. Côté, notre seul embouteilleur à Québec, ne devra pas être considérée comme venant de nous.

BOSWELL & FRERE.

Québec, 15 mars 1895.—6m 31 s.

WALK IN !

Ne négligez pas d'entrer au Syndicat de Québec

Faire une visite qui vous sera des plus profitables. Chaque semaine apporte une surprise particulièrement agréable à l'acheteur.

La semaine de la Procession est tout à fait extraordinaire sous le rapport des prix et de la quantité des grands marchés. N'y manquez pas.

SYNDICAT de QUEBEC
COIN DES RUES ST-JOSEPH ET DE LA COURONNE
UN SEUL PRIX.

SAMEDI et LUNDI

A MOITIÉ PRIX !

Indienne valant 7c vendue 4½c.
Coton Jaune de 6c vendu 3c.
Coton carreauté valant 7c vendu 4½c.
Etoffes à Robes, belles nuances pour 6¾c.
Flanellette vendu 4, 6, 8 et 10c.
Un lot de tweed valant 60c, belles nuances d'été vendu 34c.
50 doz. de Cravates en soie et satin, valant 35c et 50c, vendues pour 13c.
30 doz. Corsets valant 75c vendus à 44c.

Assortiment de Tweeds, Serges, Collets, Cravates, Chemises pour messieurs,

A. ROYER
177, rue St-Joseph, St-Roch (vis-à-vis l'Eglise)

Grande Vente à Sacrifice !

CHAUSSURES

NOS ANNONCES sont toujours une source d'intérêt à tous ceux qui veulent faire des économies sur les chaussures. En les lisant et en y faisant attention, on peut économiser maintes piastres par année. Notre stock offre une belle opportunité d'acheter les Chaussures à des prix inouïs. Les dames et messieurs commencent à recommaître que nous fournissons la meilleure valeur pour l'argent qu'on peut donner. Prenez note de ceci et en nous visitant voyez ce que nous pouvons faire pour vous servir.

CHAUSSURES FINES de J. & I. Bell
Dans lesquelles ni la Mode n'est négligée ni la qualité sacrifiée
VEUILLEUX & LANCLAIS
189-189½, rue St-Joseph, St-Roch. En face de l'Eglise.

DEMANDEZ
LES
BISCUITS VIAU & FRERES
SODAS,
ALBERT,
CHAMPAGNE,
GEM-TART,
SPONGE.
SAINS, RICHES ET DELICIEUX
☞ EN VENTE CHEZ TOUS LES MEILLEURS EPICIERS
EN GROS PAR
A. B. DUPUIS
BISCUITS, CONFISERIES, CHOCOLATS, CIGARES, ETC.
190, RUE ST-PAUL, Basse-Ville

La Buanderie à Vapeur
PFEIFFER
CHEMISES, Collets et Poignets, très bien finis.
CEINTURES et VESTES pour dames lavées avec le plus grand soin.
COSTUMES pour lawn tennis, Costumes de yacht, Costumes en flanelle, etc., très bien repassés.
Patronisez l'Industrie de Quebec
N'insistez pas à envoyer votre lavage à 180 milles de Québec.
Nous sommes en position d'exécuter une meilleure qualité d'ouvrage et nous garantissons de ne pas détruire les Collets et Poignets.
Nous n'avons épargné aucune dépense pour faire de établissement la plus belle buanderie de la Province.
☞ Les ordres par la malle sont promptement exécutées.
—:o:—
4 et 6, rue McMahon
Téléphone 524. QUEBEC.
8 mai—3m

AVIS

Je donne avis, par la présente, que j'ai cessé d'agir en qualité d'agent de la "London Assurance Corporation."

En remerciant mes amis du patronage qu'ils m'ont donné pour la London, j'ai beaucoup de plaisir à déclarer que la Royal Insurance Co. avec laquelle j'ai été en rapport pendant plusieurs années, est prête à émettre des polices pour toutes les assurances que j'ai placés dans la London. J'espère que les intéressés se décideront à faire ce transfert. La position et la solidité de la Royal, la réputation qu'elle s'est depuis longtemps acquise pour payer promptement les pertes, sont des avantages que le public apprécie.

W. S. CHAMPION,
Bureau de la Royal Insurance Co.
3 juin—1m 66, rue St-Pierre.

LA
United States de New-York
Assurance sur la Vie
Cette compagnie fondée en 1850, est purement mutuelle et tous ses profits sont distribués à ses porteurs de Polices.
Toutes réclamations payées sur présentation des pièces justificatives sans attendre quatre-vingt-dix, soixante ou tout autre nombre de jours.
Des prêts sont faits aux porteurs de Polices. Ces Polices sont les plus libérales et les plus avantageuses qui aient jamais été offertes au public.
Agents demandés.
J. M. GINGRAS
AGENT GENERAL
88—RUE SAINT-PIERRE—88
12 juin—15j

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria.

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance.
Facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient et arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.
Paris, 6, Avenue Victoria et dans toutes Pharmacies.

CONSTIPATION
Guérison par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Docteur L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, de saveur agréable, facile à prendre.
Paris, 6, Av. Victoria et toutes Pharmacies.

Tweeds ! Tweeds !

Si vous voulez bien vous habiller allez donner votre ordre
A LA QUEBECOISE
RIEN DE PLUS NOUVEAU ET DE PLUS BEAU.
Les Prix sont les plus Bas
Nous avons aussi un grand Assortiment
De CHEMISES BLANCHES ET DE COULEURS, COLLETS, CRAVATES et POIGNETS, CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FEUTRE.
75 *doz. de YEDDO à* 50c
'A la Québécoise'
155, RUE ST-JOSEPH

SOCIETE DE PRETS ET PLACEMENTS DE QUEBEC
DIVIDENDE No 34
Avis est par le présent donné qu'un dividende de trois par cent, et un bonus d'un demi par cent, sur le capital payé de cette société, ont été déclaré pour le semestre courant, lesquels seront payables au bureau de la société le et après Mardi, le 2 juillet 1895.
Le livre de transferts sera fermé à partir du 20 jusqu'au 30 courant, les deux jours inclus.
Par ordre des Directeurs,
ROBT. LAROCHE,
15 juin— Sec.-trésorier.

AVIS PUBLIC
EST PAR LE PRESENT DONNÉ QUE LA Compagnie Ostréicole de Québec demande la permission de construire un barrage à l'entrée du Barachois de Carleton, dans le comté de Bonaventure et qu'un plan du dit barachois a été déposé au Département des Travaux Publics à Ottawa et au bureau d'enregistrement du Comté de Bonaventure, division No 2.
25 mai—1m

OCCASION EXCEPTIONNELLE
POUR ACHETER UN BON
PIANO
— OU UN —
Harmonium
A BON MARCHE
Pianos
Barnum, boîte en bois de rose ..... $ 20.00
Schiedmayer, boîte en noyer français. 125.00
Ernest Gabler Co, New York, magnifique instrument 195.00
Pianos droits
New-Shomer 150.00
R. S. Williams & Son, 7 octaves, 3 cordes et très jolie boîte 165.00
Heintzman & Co., do do 175.00
R. S. Williams & Son, cabinet grand. 215.00
Reimers Blano Co., do do 265.00
ORGUES ET HARMONIUMS
Harmoniums Smith Co, New-York. 15.00
Cornish Organ Co 25.00
Thomas Organ Co 45.00
W. Bell & Co 55.00
Berlin Organ Co 60.00
Harmonium-Orgue Schiedmayer très-puissant, 6 sets de Anches et Pédaliers 125.00
Orgue a tuyaux 8 jeux et Pédalier.. 225.0
Tous ces instruments sont garantis en parfait ordre, et sont offerts à des conditions de paiement très faciles.
Une visite est sollicitée.
Lavigueur & Hutchison
No 141, RUE ST-JEAN.
Seuls agents des célèbres pianos
Mendelssohn, Kranich & Bach
27 oct.—12m

FEUILLETON DE *L'EVENEMENT*

35

L'"ALCYONE"

DEUXIEME PARTIE

VIII

Elle l'aimait !

Aucune certitude ne pouvait, désormais, prévaloir sur celle-là. Dussent ces papiers mystérieux lui apporter un chagrin nouveau, Hira sentait bien que rien au monde n'amoindrirait l'immense joie dont elle se sentait imprégnée. — Elle l'aimait !

Ainsi, c'était cela, l'amour ! Comme elle comprenait, à cette heure, les paroles et les allégories de l'Indienne ! Comme elle se trouvait sotte de n'avoir pas pénétré plus tôt les allégresses des épousées qu'elle avait rencontrées sur sa route, en Egypte, en Palestine, sur les côtes de l'Asie Mineure. Comme il lui serait facile d'obéir au vœu de son père mourant, lui recommandant d' " aimer " Philippe de *toutes ces forces !*

En fait, est-ce que cela se recommandait ? Etait-il donc nécessaire qu'un père demandât à sa fille d' " aimer " le fiancé qu'il lui avait choisi ? Aujourd'hui, cela paraissait si simple si naturel à Hira.

Elle avait donc marché jusque-là avec un bandeau sur les yeux ? Elle n'avait donc jamais vu Philippe ? Lui, si noble, si bon, si généreux, si beau, il l'avait laissée presque indifférente !

Mais que venait-il donc de se passer en elle ? Quel phénomène inconnu l'avait-il soudainement transformée ? L'enfant était en proie à une curiosité singulière. Elle ne s'expliquait rien, ignorant tout, ne sachant pas que l'amour est une flamme qui s'allume spontanément, comme il lui arrive parfois de s'éteindre, sans qu'on puisse savoir pourquoi elle s'éteint.

Ce fut avec de telles pensées qu'elle rentra à la villa, et Kerdistel, attentifs à tous ses mouvements fut presque surpris de l'expression de bonheur répandue sur ses traits. Il connaissait trop bien sa fille pour attribuer ce changement à un apaisissement trop rapide du chagrin. Pourtant, il voulut en savoir la cause, et interrogea la jeune fille le plus adroitement qu'il pût.

Hira d'ailleurs, alla elle-même au-devant des questions. N'ayant rien à cacher elle ne cela rien de sa démarche. Dans la crainte d'effaroucher l'exquise pudeur de cet âme vierge, le vieux marin s'abstint de toute réprimande au sujet de ce qu'une telle action avait d'incorrect. Il réserva ses remarques pour plus tard, s'il y avait lieu.

En revanche, il ne put s'empêcher de louer le désintéressement de Philippe, et ce fait porté à sa connaissance ne put que fortifier la très vive affection qu'il avait vouée au jeune homme.

Mais là se borna son intervention.

Il voulut laisser la jeune fille prendre lecture du contenu des lettres, se promettant de l'éclairer, de la conseiller ensuite.

Tout entière aux premières impressions de l'amour vrai, Hira appréhendait la venue du moment où, elle se déciderait à déchirer l'enveloppe. Son cœur devinoit une menace latente sous cette cire noire.

Pourtant, la résolution lui vint d'un seul coup, le lendemain même de son entrevue avec Borsand. Elle attendit la nuit, et s'enferma de bonne heure dans sa chambre, afin d'être plus tôt livrée à elle-même, plus seule en tête-à-tête avec ces révélations.

Ses yeux s'obscurcirent, ses tempes battirent avec violence, sa main trembla quand elle rompit le cachet.

Il lui fallu prendre le temps de dissiper ce trouble avant-coureur d'une souffrance. Puis, quand elle se crut assez forte pour affronter la menace, elle commença la lecture du terrible manuscrit.

Il était d'une écriture qu'elle ne connaissait pas.

Mais il débutait par ces mots significatifs qui, tout de suite, bouleversèrent son âme en adjuguant son attention.

—Ma fille, —

Et, alors, l'enfant pénétra le secret d'une existence qu'elle ignorait, mais qui devait lui être chère : l'existence de sa propre mère.

A quel scrupule avait cédé la pauvre femme qui avait tracé ces lignes ? Quel devoir avait-elle cru accomplir en les traçant ? — Il y a des mystères profonds dans la vie de l'humanité. La morte avait cruellement souffert, et c'était par une exagération de délicatesse qu'elle avait cru prémunir sa fille contre des résolutions hâtives et les entraînements irréfléchis.

C'était une confession.

Une confession lamentable, pleines de réticences poignantes et de larmes refoulées, qui avaient dû couler des paupières sur le papier. Ça et là on en voyait encore les traces, et, comme par un miracle de dénovation inattendue, elles reprenaient la chaleur des pleurs de la mère morte sous les pleurs de la fille vivante.

Hira lisait, secouée par les sanglots, obligée parfois de s'interrompre, tant la douleur l'écrasait sous son appression de fer.

Oh ! la douloureuse histoire que racontaient ces pages désolées ! — L'histoire d'un pauvre enfant trompée, et qui, même à l'heure ou l'amour d'un honnête homme avait réhabilité sa jeunesse, n'avait pas pu perdre le souvenir de la flétrissure première.

La mère d'Hira se nommait Jeanne. Orpheline de père, elle avait, à l'âge de seize ans, accepté un emploi d'institutrice dans la famille d'un négociant de Bordeaux, alors marié et père d'un petit garçon.

C'était cet enfant qui devait être un jour le faux Lucien Dubreuil.

L'inconduite du négociant était notoire. Beau de sa personne, très séduisant, il délaissait sa femme et son fils. Et un jour vint où, abandonné de son mari, dont elle avait été obligée de se séparer, la malheureuse femme mourut de chagrin de voir son fils manifester les même instincts que son père.

M. Arnald devenait libre. Il se débarrassa de l'enfant en le plaçant dans une école préparatoire aux Arts-et-Métiers. — La jeunesse, la beauté de Jeanne lui parurent un objet de convoitise digne de ses talents de séducteur. Mais Jeanne était une honnête fille, Aux premières avance du Lovelace elle répondit comme peut répondre une femme qui, croyant aimer, ne veux rien sacrifier qu'à l'amour légitime.

C'était un séducteur tenace que ce Joachim Arnald. Il feignit un désespoir sans bornes, allégua je ne sais quelles mauvaises raisons que l'ignorence de la jeune fille accueillit. Une fois le consentement obtenu, il emmena la mère et la fille en Angleterre. Un simulacre de mariage donna à leur union les apparences de la légalité. Deux mois s'écoulerent qui suffirent à la pauvre enfant pour s'assurer que son prétendu mari était le dernier des misérables, qu'elle-même s'était méprise sur la nature de ses sentiments, et qu'il n'y avait rien de commun entre sa candeur surprise et les vices de cet homsans cœur.

Ils suffirent, en outre, ces deux mois, pour lui faire subir deux des plus cruelles douleurs qui puissent étreindre un cœur de femme. Elle eut à pleurer la mort de sa mère, et elle découvrit la nullité de son mariage.

Ce fut atroce.

Emportée par le désespoir, la jeune femme somma son indigne compagnon de réparer le mal qu'il avait commis, en lui donnant avec son nom, le droit de relever la tête. Arnald se mit à rire impudemment, et, comme la malheureuse enfant renouvelait ses objurgations avec violence, il ne trouva rien de plus simple que de l'abandonner seule, avec une somme dérisoire, sur cette terre étrangère où il avait abusé de son inexpérience.

Alors Jeanne voulut mourir.

L'horrible tentation du suicide la prit Elle avait repoussé avec horreur ce qu'elle était en droit de considérer comme le prix de sa honte.

Puisqu'elle ne pouvait fuir cet Angleterre qu'en faisant l'aveu de son déshonneur, puisqu'aucun recours ne s'offrait à elle sur le sol natal, autant valait en finir tout de suite avec l'existence maudite que social impose invariablement à toutes les filles perdues.

Sa résolution fut promptement prise.

Jeanne revêtit sa toilette la plus gaie. Rayonnante de beauté, elle alla se jeter à genoux dans une petite église ouverte au culte catholique dans le quartier qu'elle habitant. Puis, malgré les reproche de sa conscience et cette inévitable peur de la mort qui accompagne tout être humain, elle se dirigea vers la Tamise.

Et là, après quelques minutes de cruelles indécisions, tout à coup elle ferma les yeux, recommanda son âme au Dieu des miséricordes, et se laissa tomber dans les eaux du fleuve.

Un bras la retint, la ramena sur la berge, un bras d'homme fort et noble, qui la déposa, évanouit, à bord d'un yacht, alors à l'ancre sur ce point.

Et l'homme, en portant le précieux fardeau, dit à l'ami qui l'accompagnait :

—Cette fois, Jean, elle est à moi puisqu'elle n'est plus à personne.

—Quand Jeanne recouvra l'usage de ses sens, *l'Alcyone* voguait vers la mer mer libre. Une femme, assise à son chevet, lui prodiguant les soins les plus touchants.

—Où suis-je ? — demanda-t-elle, anxieuse.

La garde malade lui imposa silence tout doucement.

La jeune femme se crut interné dans quelque hôpital où on l'aurait recueillie à la suite de sa tentative de suicide. Car la mémoire lui était revenue.

Elle s'enferma quelques instincts dans un mutisme farouche. Puis elle se décida à renouveler sa question.

La garde-malade ne répondit que par signes.

Alors Jeanne se redressa, sauta hors de la couche, et, fièvreusement, courut ouvrir le sabord de la cabine.

Elle vit la mer.

Elle entendit le sifflement de l'hélice trouant l'eau.

Un instant sa tête vacilla ; elle se demanda si elle n'habitait pas déjà la région des songes éternels, si la mort elle-même n'était pas une illusion.

Peu à peu la surexcitation s'apaisa.

Les vêtements qu'elle portait la veille, au moment de sa tentative, reposaient près d'elle, sur une chaise. Elle les palpa ; ils n'étaient ni humide ni détrempés.

Elle n'était donc pas tombée dans la Tamise ; elle s'était évanouie au moment de la chute. Et voilà qu'elle éprouvait la vague réminiscence d'un corps dur qu'elle avait heurté en tombant.

Alors, elle rhabilla à la hâte, empressée de savoir à quel miracle elle devait d'être encore de ce monde.

Elle regarda la femme qui la veillait.

Cette femme était muette. Elle avait une douce figure placide qui n'annonçait que de bonne intension. Jeanne fut encouragée par son sourire.

—Où suis-je ? — demanda-t-elle une fois encore.

La gardienne se leva et lui fit signe de la suivre. Hésitante, la pauvre désespérée s'engagea avec son guide dans la cursive, traversa la salle à manger du bateau, et pénétra dans le salon.

Deux hommes attendaient là.

A l'entrée de la jeune femme, l'un d'eux quitta la pièce. L'autre, pâle, ému, se leva.

Tout à coup, Jeanne l'aperçu en pleine lumière. Elle le reconnut.

—Louis ! s'écria-t-elle en joignant les mains.

Il s'avança vers elle, et d'une voix profonfonde, il dit :

—Jeanne, il y a six ans que je vous aime. Vous étiez une enfant, d'abord. Plus tard vous m'avez refusé le bonheur. Je ne veux que le vôtre, et ne vous demande rien. Surtout je repousse votre reconnaissance. Tout ce qui est à moi vous appartient. Disposez-en.

Elle s'était voilé la face. Elle pleurait,

QUEBEC

JEUDI, 20 JUIN 1895

TEMPERATURE

SAINT-LAURENT ET GOLFE.—Vents modérés ; temps beau et très chaud.

Echos de la Capitale

Ottawa, 10 juin 1895.

La prorogation des chambres me paraît plus éloignée que jamais.

Ceux qui comptaient que les députés pouvaient terminer leur besogne dans la première semaine de juillet, seront déçus dans leurs espérances.

Toute la journée hier, jusqu'à minuit, a été prise pour la discussion d'une proposition par M. Davis, de l'Ile du Prince-Edouard, censurant l'hon. M. Haggart, ministre des chemins de fer, au sujet de sa conduite et celle des officiers de son département relativement à la construction du pont Curran.

Nous avons eu pendant des heures une répétition des accusations déjà lancées l'an dernier, et le débat ne se terminera probablement qu'à une heure avancée ce soir.

Il y a encore en perspective en certain nombre de votes de non-confiance portant sur tous les scandales imaginaires qu'a enfanté l'imagination des députés de la gauche depuis quelques semaines.

Ajoutez à cela le fait qu'une très petite proportion des estimés ordinaires a été votée jusqu'à présent, et l'autre fait, maintenant généralement admis, que le gouvernement présentera pendant cette session une loi réparatrice au sujet des écoles—ce qui nécessitera une discussion d'une semaine au moins—et vous admettrez avec moi que le jour de la prorogation est encore assez loin et que les députés devront se résigner à passer ici tout l'été.

***

A propos d'école, le correspondant parlementaire de l'*Electeur* donne encore libre cours à son imagination et à ses rêves. Il voit partout des intrigues, et de ses conversations avec les députés il tire des conclusions qui n'ont pas le sens commun.

Ainsi, hier, il écrivait ce qui suit :

" En causant avec un député, hier, j'ai appris le dernier mot de l'énigme sur la question des écoles.

" Pressentant l'effondrement, les bleus de Québec insistent pour avoir une autre session afin de prolonger les douceurs du pouvoir dix mois de plus. Les ministres des autres provinces voudraient, au contraire, une dissolution immédiate. Ils auraient dit aux ministres français : nous allons consentir à avoir une nouvelle session et à ajourner la dissolution au printemps prochain, à condition que vous n'insistiez pas sur une législation réparatrice.

" Ce ne sera pas considéré comme un échec pour vous. Vous direz que la nature de la réponse du gouvernement manitobain justifie le gouvernement fédéral d'attendre le cours des événements, vu qu'il y a espoir que M. Greenway règle lui-même la difficulté."

***

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a, en tout cela, pas un seul mot de vérité.

Le jeu des libéraux est bien connu : Toute leur crainte dans le moment, c'est que le gouvernement intervienne et leur enlève un engin politique sur lequel ils comptaient beaucoup pour arriver au pouvoir.

Les ministres et les députés conservateurs de la province de Québec n'ont jamais eu et n'ont pas l'intention de sacrifier les intérêts de la minorité catholique du Manitoba pour un plat de lentilles.

Peu leur importe à eux que nous ayons des élections générales à l'automne, pourvu que le gouvernement donne suite à son arrêté ministériel du 19 mars dernier et réponde au refus de M. Greenway par une loi qui rendra aux catholiques de l'Ouest l'exercice des droits qui leurs sont garantis par la constitution.

Voilà ce qu'ils veulent, voilà ce qu'ils demandent avec énergie, voilà ce qu'ils obtiendront, car le gouvernement a l'air bien décidé à faire respecter la décision des tribunaux et à donner justice à qui justice est due.

***

On peut s'attendre, dit le *Monde*, à ce que la prorogation ait lieu le 10 juillet. M. Foster, dit notre confrère, a déclaré à l'opposition qu'aucune autre mesure ne sera soumise au parlement, et il part de là pour conclure que cette déclaration est l'abandon de la cause des écoles. Les conclusions du *Monde* sont tout à fait erronnées.

Si l'hon. M. Foster a fait une déclaration à M. Laurier, cette déclaration ne peut avoir trait qu'au remaniement des comtés et à l'affaire du chemin de fer de la baie d'Hudson dont le parlement n'aura pas à s'occuper pendant la présente session.

Ni M. Foster ni aucun autre ministre a déclaré à M. Laurier que le gouvernement avait l'intention d'abandonner la question des écoles. C'est une assertion gratuite et absolument ridicule que le *Monde* lance et fait circuler dans l'intérêt du parti libéral.

LA QESTION DES ECOLES

Devant la législature du Manitoba

Winnipeg, 20—Le vote final sur la motion du premier ministre Greenway, refusant de se conformer au *remedial order* du gouvernement d'Ottawa sur la question des écoles, a été pris hier soir, à la législature du Manitoba. Le gouvernement a eu 15 voix de majorité, 25 députés ont voté pour la motion et 10 contre.

Il n'est pas probable qu'il soit de nouveau question des écoles à cette session ; la bataille sur cette question va se faire maintenant au parlement fédéral.

NOS HOTES

Discours de M. de Lévis et de M. de Nicolay

A l'ecole Normale-Laval

Belle démonstration au couvent de Bellevue

Il nous a été impossible de publier, hier, les remarquables discours prononcés hier à l'école Normale-Laval par M. le marquis de Lévis et M. le marquis de Nicolay. Ces deux allocutions, très courtes, il est vrai, sont assez remarquables pour trouver place ici.

M. LE MARQUIS DE LEVIS

s'est exprimé comme suit :

Mesdemoiselles,

Je suis touché de l'accueil sympathique et si chaleureux que vous nous faites : je vous en remercie je le retrouve partout en ce pays ; je n'y suis pas moins sensible à chaque pas. Les parents qui m'accompagnent le sont comme moi. Ils me chargent de vous le dire et de vous remercier. Québec est fidèle à la vieille devise ; elle se souvient. Mais aussi nous nous souviendrons toujours des sentiments qui nous sont témoignés ici. Hier à Lévis je partageais mes armes avec la ville et nous aurons désormais les mêmes aujourd'hui à Québec, je dis, je me souviendrai, je suivrai cette devise et je deviendrai plus que jamais vôtre.

Je suis heureux de prendre part à cette belle cérémonie et de vous remettre les récompenses de votre année de travail. Vous vous destinez à remplir une noble mission dans le monde : vous êtes appelées à enseigner la jeunesse c'est-à-dire à perpétuer dans le pays les grandes et saines traditions qui se sont conservées au Canada malgré les orages qui l'ont bouleversé. Les traditions sont son honneur et sa gloire. Elles constituent la femme forte dont parle l'écriture. La femme tient une place importante dans la société. Elle prend l'enfant au berceau et le suit jusqu'à la tombe. L'homme lorsqu'il s'égare est souvent retenu par les leçons qu'il a reçues de sa mère au berceau, par la douce et gracieuse influence de celle à qui il a donné son cœur au jour de son mariage.

L'éducation est l'œuvre capitale dit Léon XIII. Par elle le bien se maintient, par elle le mal se combat. La voie bonne ou mauvaise qu'on suivra toute sa vie est généralement tracée dès l'enfance par ceux qui l'ont guidée, je dis l'éducation, car c'est elle qui forme les âmes : sans elle l'instruction ne suffit pas et devient parfois un dangereux instrument. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet. Vous le connaissez. Vos pieuses intitutrices vous ont appris à placer la religion en tête de toute éducation. Vous ferez de même à votre tour ce que vous avez à faire dans cette école normale qui par son nom de Laval, celui de ma grand'mère, m'est particulier.

M. DE NICOLAY

Invité à lui succéder n'a dit que quelques mots, mais qui ont été fort applaudis comme les remarques de M. le marquis de Lévis :

Monsieur le surintendant.

Je suis très reconnaissant de tout ce que vous venez de nous dire au sujet de nos aïeux. Vous avez rappelé de la manière la plus aimable le rôle qu'ils ont joué au Canada. C'est une manière de me rattacher de plus en plus à un pays que je me suis toujours cru le droit de considérer un peu comme mien et qui le devient de plus en plus par tout ce que j'y vois. Aussi ai-je écouté avec un grand intérêt l'exposé que vous venez de me tracer si clairement et si bien de l'enseignement dans la province de Québec. Je vous en remercie et j'en garderai fidèlement le souvenir.

A BELLEVUE

La démonstration d'hier restera comme un souvenir ineffaçable dans le superbe couvent de Bellevue.

Après leur visite à Son Excellence lord Aberdeen et à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau, les distingués personnages se sont rendus à Bellevue où ils sont arrivés à 4.30 hrs.

Ils ont été reçus au salon par M. le chapelain et madame la supérieure. Parmi les personnes présentes on remarquait Mgr Gagnon, MM. les abbés Casgrain, Maguire, Rouleau, Angers, Taschereau, Maloney, le lieutenant-colonel Duchesnay, M. le juge Chauveau et Mme Chauveau, tout le personnel de la maison, etc.

La salle où a eu lieu la séance a été préparée avec un soin extraordinaire. Ce n'étaient que drapeaux, oriflammes, guirlandes, verdure. Au fonds de la salle, une estrade avait été élevée pour celles qui devaient prendre part au chant. Au pied, les instruments de musique, notamment pianos, harpes, guitares, mandolines, etc.

C'est aux accords de ces divers instruments que les visiteurs ont fait leur entrée. Ils ont pu alors jouir du superbe coup d'œil qu'offrait la salle et lire sur les murs diverses inscriptions, notamment en face, en exergue, la devise : *Dieu ayde au second baron chrestien Lévis* avec, dessinés sur la tenture les armes *d'or à trois chevrons de sable* sommé de la couronne murale.

Parmi les autres inscriptions, citons les suivantes :

Toujours pour elle ;
Date manibus lilia plevis ;
Fortuna sequatur ;
Magnificat anima mea Dominum.

Des fleurs de lys s'étalaient à profusion sur les murailles.

Deux trônes avaient été préparés pour M. et Mme la marquise de Lévis.

Après un chant de bienvenue admirablement rendu avec accompagnement de divers instruments de musique par les deux jeunes demoiselles B. Antheir, de Hatford, Conn., et Maggie Ryan, de New-York, ont récité en anglais deux gentilles pièces de vers et ont ensuite présenté à M. le marquis un superbe bouquet, principalement composé de fleurs de lys.

Deux autres élèves : Mlles Hébert et Y. Laflamme ont récité en français chacune une poésie et ont offert à Madame la marquise une riche corbeille de fleurs.

Ces diverses parties du programme étaient entremêlées d'une musique des plus suaves.

Ensuite eut lieu la collation des diplômes comme suit :

Miss L. Alexander, diplôme et médaille d'or ;

Médailles d'or offertes par lady Aberdeen et méritées par Mlles Lane et Turcotte ;

Médaille de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau à l'élève qui a le plus brillamment terminé son cours, obtenue par miss Alexander, de Staten Island, N. Y. ;

Médaille offerte par Son Eminence le cardinal Taschereau pour bonne conduite, méritée par Mlle Vézina ;

Graduée, miss Annie Clifford.

Une des élèves s'avança ensuite et donna lecture de l'adresse suivante :

A monsieur le marquis Gaston de Lévis.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Un joyeux écho de la vieille cité nous apprenait dernièrement l'heureuse nouvelle de votre arrivée au pays. Devions-nous prétendre à l'insigne honneur de souhaiter la bienvenue au chef actuel de la famille de Lévis ? Lévis, cet immortel général dont la gloire resplendit encore si douce et si pure sur notre Canada ?

A la pensée qu'à deux pas de nous, à l'ombre du superbe monument des braves, nos illustres visiteurs viendraient savourer les souvenirs d'un glorieux passé, nous avons senti nos cœurs s'ouvrir à l'espérance et tressaillir d'une légitime allégresse.

Comment exprimer en ce moment la profonde reconnaissance que nous inspire l'honneur de leur visite ? Comment rendre nos suaves émotions en présence du noble descendant du héros de Ste-Foye ? Notre Alma Mater, assise sur le sol même qu'a foulé l'illustre combattant de 1760, envoie souvent sa joyeuse famille se reposer de ses labeurs classiques au pied du monument qui redit la valeur héroïque et la gloire impérissable du brave chevalier de Lévis. Là, bien des fois, nous évoquons le passé ; nous aimons à relire les premières pages de notre histoire, à contempler les belles figures qui s'y dessinent. Celle de notre illustre fondatrice, la vénérable Marguerite Bourgeois, a pour nous un attrait particulier, et nous ne la revoyons jamais sans que de nos cœurs montent vers Dieu les plus purs élans de notre gratitude, sans qu'un regard vers sa France bien-aimée dise à la mère-patrie que les enfants de Marguerite lui sont toujours fidèlement attachées ; c'est là, au pied du monument des braves, que nous nous plaisons à cueillir ces délicieuses fleurs du souvenir, fleurs qui survivent aux orages des temps et qui renaissent toujours plus fraîches et plus odoraules.

Il nous aurait été doux de semer sur votre passage quelques unes de ces fleurs, Monsieur le Marquis, mais nous laissons cette noble tâche à des plumes plus habiles, à des voix plus autorisées que les nôtres. Il en est une cependant que nous voulons effeuiller à vos pieds : c'est la douce, l'humble marguerite. Elle n'est pas étrangère au beau pays de France ; Louis XIV, le grand roi, la vit à sa cour et daigna l'accueillir. Par lettre patente de Sa Majesté, notre cher pays, encore au berceau, put voir déjà la Marguerite de Troye dans toute sa fleuraison. Plus de deux siècles se sont écoulés depuis, et la marguerite fleurit encore : vous la trouverez partout sur le sol canadien. Elle est pour nous l'emblème du dévouement, de l'héroïsme et de l'honneur : c'est une fleur française.

Daignez l'agréer, Monsieur le Marquis, et lui permettre de se retrouver quelquefois sous votre regard, quand Paris vous reverra. Bellevue, le Pensionnat de Ste-Foye, gardera un si cher souvenir de votre gracieuse visite, qu'il nous arrivera souvent de traverser les mers par la pensée pour ressaisir les instants de bonheur que va nous ravir votre départ. Que nos vœux pour votre félicité vous accompagnent partout, Monsieur le Marquis, vous et les vôtres, et que votre bienveillance daigne recevoir la nouvelle expression de notre profonde gratitude !

LES ÉLÈVES DU COUVENT DE BELLEVUE,
Sur le chemin Ste-Foye.

DISCOURS DE LE MARQUIS DE LEVIS

M. le marquis de Lévis visiblement ému répondit en ces termes :

Je suis profondément ému de ce que vous venez de me dire d'aimable et de gracieux dans un langage qui me va droit au cœur. Je vous en remercie. Mes parents qui m'accompagnent ne le sont pas moins que moi et me chargent de joindre l'expression de leur reconnaissance à la mienne. Ils sont rattachés au Canada par le sang des Lévis et des Montmorency. Outre ma femme, vous voyez devant vous le marquis et la marquise de Nicolay, dont la grand'mère était la propre petite-fille du héros de Ste-Foye, la fille de mon frère, le député, lequel regrette que ses devoirs parlementaires le retiennent aujourd'hui loin de nous et son mari le comte d'Hunolstein qui retrouve dans le comté de Montmorency le nom de sa mère, enfin ma nièce d'Hinnisdal, dont l'aïeule était Montmorency. Tous nous sommes donc vôtres. Nous l'étions déjà avant de venir ici. Nous le sommes plus encore aujourd'hui par la manière dont vous nous rappelez les exploits de nos ancêtres, les services qu'ils ont rendus à ce pays. Vous avez gardé les traditions du passé, nous aussi nous conservons les traditions de nos familles que nous aimons retrouver ici, et en première ligne, la foi catholique et l'amour de la France.

Nous sommes heureux de visiter cette maison fondée par la vénérable Marguerite Bourgeois qui n'est pas une inconnue pour nous. Nous avons appris depuis longtemps à admirer ce qu'elle a fait pour les enfants de la France dont vous êtes les dignes descendants et qui furent les compagnons de nos aïeux. Aussi parmi les innombrables fleurs qui embaument notre salon à Québec à côté du lys de France faisons nous une place toute spéciale à la belle Marguerite, emblême de la vénérable Marguerite Bourgeois. Vous êtes fidèle à la vieille devise de Québec dont vous souvenez. Je partagerai avec vous cette devise comme j'ai partagé hier avec la ville de Lévis l'écusson de mes armes. Désormais il sera celui de la cité qui porte mon nom dans le Nouveau Monde comme il a été depuis des siècles celui de mes frères en Europe.

Nous aussi, comme vous, nous nous souviendrons comme Québec se souvient.

Les élèves entonnèrent ensuite le chant du *Magnificat*. Puis le programme étant épuisé, la séance fut déclarée close.

Madame la supérieure invita ses hôtes à visiter la superbe chapelle de la communauté et là les élèves chantèrent en chœur le cantique au Sacré-Cœur : *Sauvez Rome et la France.*

Les distingués personnages ont visité en même temps l'exposition des ouvrages de fantaisie exécutés par les élèves et n'ont pas caché leur admiration dans la salle.

Lorsqu'ils prirent congé, les dames religieuses et les élèves les ont salués du balcon.

Les visiteurs se sont retirés dans les superbes équipages qui les attendaient à la porte. En passant devant le monument des braves, ils se sont arrêtés pendant quelques instants pour contempler encore cet humble témoignage d'un des plus beaux faits d'armes dont le sol de l'Amérique ait été le théâtre et où s'est illustré leur ancêtre.

Ce matin, ils se rendent à Lévis pour assister à la distribution des prix au collège.

Aujourd'hui, grande démonstration à l'Université Laval, et demain visite au couvent de Sillery.

Sel dans le corps humain

La science nous apprend que tout corps humain pesant 150 livres, contient une livre de sel, de plus, que chacun de nous a besoin de 15 livres de sel par année. Si vous voulez que votre sel soit pur, employez le *Windsor Table Salt*. Il ne se durcit pas, essayez-le.

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 20.—En réponse à M. Flint, l'hon. M. Foster dit que le gouvernement n'a pas garanti et ne se propose pas de garantir l'intérêt sur les débentures de la compagnie du chemin de fer Atlantic et lac Supérior qui ont été ou seront émanées à Londres. Le gouvernement a seulement consenti à recevoir une somme d'argent comme un prêt, sur laquelle il sera payé 3 p. c. d'intérêt.

A la demande de l'hon. M. Laurier, le ministre des finances dit que cette somme sera de £300,000.

En réponse à M. Macdonald, l'hon. M. Ouimet dit qu'au sujet des comptes relatifs aux funérailles de sir John Thompson, quelques items ont été diminués.

La chambre s'occupe ensuite de la résolution Davies au sujet du pont Curran, ce qui a donné lieu à un débat de plusieurs heures. Finalement un vote de 65 pour et 102 contre, est donné sur la résolution.

La chambre s'ajourne à 3.40 heures.

Prenez garde

Dans l'activité fiévreuse de notre époque, la concurrence s'est abattue sur toutes les branches du commerce. Son premier effet, en abaissant le prix des marchandises, fut salutaire ; mais poussé à l'extrême par des brochures, circulaires, etc., elle suscite la falsification et la vente de produits inférieurs.

La pharmacie, par son double caractère scientifique et humanitaire, aurait dû échapper à ce mouvement ou tout au moins ne pas dépasser la première phase. Malheureusement il n'en a pas été ainsi, et, parfois, au détriment du malade, la qualité a été sacrifiée au bon marché.

La pharmacie de St-Roch, dont M. J. B. Morin est propriétaire, a diminué ses prix de manière à soutenir la concurrence qui se fait dans cette ligne de commerce. Ses produits sont et seront toujours de qualités supérieures.

M. Morin se tient toujours à sa pharmacie pour répondre aux informations ou à toutes demandes qui peuvent se faire par la malle, et porte la plus grande attention aux ordonnances qui lui sont confiées et une prompte exécution aux demandes qui lui sont faites par la malle.

Nouveautés littéraires 1895

Jérusalem, par Pierre Loti, 90 cts ; Le mystère de Kerhir, par Maryan, 75 cts ; le pont sur l'Oiselle, par le même, 75 cts ; Humble amour, par Réné Bazin, 90 cts ; Un Vaincu, par Jean de la Brête de l'abbé Bolo, à 75 cts le volume ; Pleine de Grâce, Contemplations Eucharistiques, Les Enfants, Ben-Fur, par Lewis Wallace, nouvelle édit., 90 cts.

PRUNEAU et KIROUAC,
28, rue de la Fabrique.

Ne convient pas

Les essais de médication, bien souvent, sont plus funestes que le mal lui-même. On prend le remède qui ne convient pas, et l'on retarde quand on ne compromet pas sa guérison. On ne saurait trop le répéter ; dans un cas de rhume grave, de toux persistante, de bronchite opiniâtre, il n'y a que le *Baume Rhumal* qui ait toujours donné pleine et entière satisfaction. 25c partout.

POUR GUÉRIR LA DÉBILITÉ, Etc.
ESSAYEZ LE
Vin de Quinine de Campbell
C'est un tonique très agréable et efficace.
En vente chez tous les Pharmaciens, etc.

EPILEPSIE
Attaque de Nerfs, Débilité Nerveuse.
Un livre donnant les causes, symptômes, résultats de ces maladies, et le moyen de les guérir, sera envoyé *gratuitement demande.*
M. G. EDSON, 36, rue de Salaberry, Montréal.

ECOLE ACADEMIQUE
OUVERTE AU
No 34, RUE STE-FAMILLE, Haute-Ville
ET AU
No 6, ESCALIER CHAMPLAIN, Basse-Ville
Pour la Coupe Parisienne

Enfin le célèbre professeur J. B. Plant, inventeur de l'incomparable système français pour la coupe de n'importe quel vêtement, soit pour Messieurs, soit pour Dames ou pour Enfants, est à Québec. Après l'avoir implanté dans nos plus grandes villes, il a consenti à venir établir une école gratis où l'on pourra être diplômé après huit jours d'étude seulement. On apprendra à cette école pratique et sans rivale l'art de tailler n'importe quel vêtement et finir sans aucun changement, les robes, corsages, manches, jupes, manteaux, etc., de toutes formes. M. Plant possède de plus, un nouveau moyen de tailler les corsages sans aucune couture, ni sur les épaules, ni autour du corps. Ces corsages ne font ni pinces, ni plis d'aucune sorte.

Les leçons seront données les lundi, mercredi et jeudi de chaque semaine aux heures suivantes :

10 à 11 hrs, a, m. 3 à 4 hrs. p. m.
8 à 9 hrs. le soir.

On demande des Agents.
3 juin—1m 2f s.

CARTE
Pourtier & Dorval
Chirurgiens Dentistes
No 37, RUE ST-JEAN, Haute-Ville
Dr EUG. DORVAL.....successeur.
Dents artificielles posées par les procédés les plus nouveaux.
20 avril—n-c.

Demandez le Tabac 'THEO'
A fumer et à chiquer
Le meilleur sur le marché. En vente partout à 50c le paquet de 1/2 de livre.
N'oubliez pas les autres spécialités déjà mentionnées et qui ne sont pas moins recommandables.

Jos. COTÉ
Seul Propriétaire
355, rue St-Paul, Palais
6 avril—6m Téléphone 1636.

Vous le regretterez peut-être
MAIS TROP TARD
Si avant de placer vos commandes vous ne demandez pas nos prix pour nos
Marque / Ancre JAMBONS —ET— BACON
Ou pour notre SAINDOUX
pur ou composé, en tierces, tinettes et canistres
Ecrivez ou téléphonez
The LAING PACKING PROVISION Co. LTD.
MONTREAL

Soulage la Soif
Et
donne de la vigueur à tout le système
La gomme
TUTTI FRUTTI
DE ADAMS.
Vendue par tous les Pharmaciens et les confiseurs.
Voyez à ce que les mots "TUTTI FRUTTI" soient imprimés sur chaque enveloppe.
Refusez les imitations.

HOTEL
Des Chûtes Shaouiniganne
Cet hôtel, situé en face de ces célèbres chûtes est maintenant ouvert aux touristes qui les visitent, et à ceux qui veulent passer quelque temps en villégiature.
Ces chûtes ne le cèdent en grandeur qu'à la chûte Niagara, et à aucune en beauté.
De nombreux sentiers percés sous bois, conduisent aux points de vue les plus intéressants des chûtes et de la baie Shaouiniganne.
Les chûtes sont à seize milles des Trois-Rivières, et la rivière St-Maurice, l'une des plus grandes de la Province de Québec, y fait un saut de 180 pieds de hauteur.
On s'y rend de Québec jusqu'à la Jonction des Piles, près des Trois-Rivières, par un train du C. P. R., et de la jonction des Piles par le train des piles jusqu'au Lac à la Tortue, et de là en voiture jusqu'à l'Hôtel. La distance du Lac à la Tortue aux chûtes est de deux lieues. Le train des Piles fait raccordement avec le train de Québec qui part l'avant-midi pour Montréal. On s'y rend aussi des Trois-Rivières en voitures.
Le prix de la pension est de $1.00 par jour. Une réduction raisonnable est faite à ceux qui pensionnent à la semaine.
MICHEL BÉLAND,
15 juin—6f

Habillements
Habillements
—POUR—
Hommes et Garçons
CHEZ Z. PAQUET
Nous faisons actuellement une
Grande Vente
Excessivement bon marché
d'un lot considérable
d'Habillements complets
En Drap, Serge et tweed
pour Hommes et Garçons.
Nous avons vendus des grands lots.
Nous les avons offerts à des prix TRES BAS. Mais jamais de notre expérience, nous avons fait une offre comme celle que nous donnons aujourd'hui.
La quantité, la variété et les bas prix
étonne les acheteurs de toutes classes qui savent profiter des avantages que nous offrons.
C'est incontestablement du plus grand intérêt pour tout le monde de ne pas manquer cette occasion.
La coupe et le fini de ces Habillements sont de première classe
CET IMMENSE ASSORTIMENT SE COMPOSE D'AU-DELA DE
3000 Habillements
NOUS EN AVONS
Pour tous les Goûts
Pour toutes les Bourses
Dans toutes les Formes
Pour tous les Âges
CHACUN Y TROUVERA SON PROFIT
Z. PAQUET

Bas Prix!
CETTE SEMAINE SERA EXCEPTIONNELLE POUR LES BAS PRIX.
LISEZ attentivement la liste ci-après :
Set à dîner de couleur... $5.10
Set à toilette, " ... 1.95
Set à toilette, " ... 40
Set à l'eau..... 50
Thépots en grais anglais.. 15
Pots à l'eau en cristail.... 12c et 15c
Et ainsi de suite pour tout notre stock.
Une visite est sollicitée.
F. X. Laflamme
No 98-100, RUE ST-JOSEPH
17 avril. Téléphone 833

Tweeds! Tweeds!
Notre département de Tweeds est très au complet et nous offrons maintenant un assortiment très varié de
Tweeds Anglais, Ecossais et Canadiens
AUSSI, un très grand choix de Cravates, Cols et Poignets.
Un grand Job de TAPIS de BRUXELLES
F. SIMARD,
TELEPHONE 145 137, RUE ST-JOSEPH

COMPAGNIE CHINIC
Engins de Peche
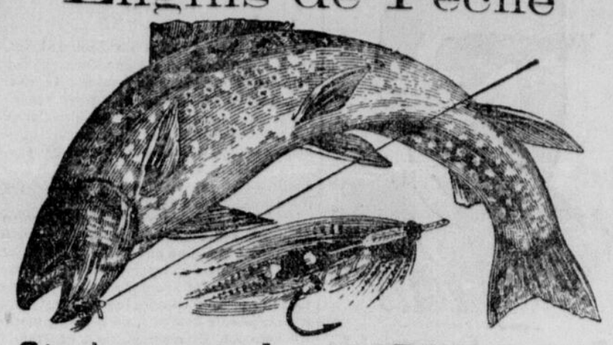
Stock nouveau! Prix réduits!
Cannes à pêche et lignes ;
Mouches à saumon et à truite ;
Puisettes et appâts de toutes sortes.
BICYCLES "VICTOR" Qualité sans égale. La seule fabriquée
PIED COTE DE LA MONTAGNE

ANÉMIE, SURMENAGE MORAL OU PHYSIQUE, NEURASTHÉNIE CONVALESCENCE, FAIBLESSE, FIÈVRES PALUDÉENNES, AFFECTIONS du CŒUR sont rapidement guéris par
l'ELIXIR, le VIN ou la KOLA GRANULÉE MONAVON
2 Grands Prix 10 Médailles d'Or
Diplômes d'Honneur 2 Médailles d'Argent
TONIQUE RECONSTITUANT
QUINTUPLANT LES FORCES, LE PLUS PUISSANT RÉGÉNERATEUR
Dépôts à Québec : Dr Ed. MORIN & Cie
ET DANS TOUTES PHARMACIES

VENTE
De Chaussures
A BON MARCHE
MALGRE la hausse de 50 p. c. dans la chaussure, nous continuons toujours à vendre aux mêmes prix, car notre stock était très considérable avant cette hausse et nous devons le réduire.
Profitez-en de suite.
SPÉCIALITE
Chaussures PINET, Paris, ainsi qu'une grande vrriété dans les Chaussures de couleur.
J. H. Bégin
121, RUE ST-JOSEPH

See the New Shoes At

Gants de Kid
NOUVEAUX GANTS DE KID "FLORENCE"
NOUVEAUX GANTS DE KID PERRIN.
GANTS DE KID NOIR, PIQURES DE couleurs.
GANTS COULEUR TAN, DE SUEDE, MOUSQUETAIRES, 6, 10, 12 et 18 Boutons.
GANTS DE 12 boutons, Noirs, Blancs et rose,
AVIS
TROIS LOTS DE GANTS DE KID FRANÇAIS :
Lot No 1—Grants de kid français à 35c valan $1.00.
Lot No 2—Gants de kid français à 75c valant $1.50.
Lot No 3—Gants de kid, 4 boutons, seulement 55c la paire.
Glover, Fry & Cie.
Téléphone 755

WILBROD BERTRAND
ECURIE DE LOUAGE:
123, Côte d'Abraham
ASSORTIMENT complet de voitures Gladstone, Brighton Traps, Jump Seat couvert, Phaeton, Buggy Mikado et de fantaisie non-couverts. SPÉCIALITE : Phaetons modèle français, Buggy Concord, Polo et Dog Carts. Ce dernier est le seul modèle du genre à Québec.
Spécialité en Dog Cart Saratoga, dernier patron en harnais simples et doubles. On prendra aussi en échange des voitures de seconde main.
Garanti donné pour chaque voiture vendue.
Le public est respectueusement invité à visiter cet établissement. 20 avril—2m, 2f s

BEHAN BROS
Nos Importations d'Indienne, de Satines et de Lawns ayant donné cette saison une satisfaction générale, nous en continuerons la vente cette semaine à de grandes reductions.
DE GRANDES NOUVEAUTÉS dans les Etoffes à Robes à de très bas prix.
Nous attirons une attention spéciale sur nos draps, nos sergos et nos tweeds, dont la qualité ne peut être surpassée.
Nous donerons cette semaine, 15 p. c. sur nos Imperméables.
Pour Vendredi,
Journée de réduction.

CHEVAUX
—ET—
VOITURES
A VENDRE. Un stock de Chevaux, Harnais et Voitures, provenant d'une faillite que j'ai ajoutés à mon stock ordinaire, seront vendus à des prix excessivement bas.
CINQ EXPRESS pour épiciers et déménagement.
NAP. BERTRAND
687, RUE ST-VALIER
9 avril— Téléphone 396.

Buggies et Bicycles
NOTRE assortiment de VOITURES est maintenant au complet.
80 patrons différents de voitures de promenade sont maintenant en exhibition à nos magasins, nous en avons de tous genres et de toutes sortes. Toute voiture est garantie.
Nous prenons des Bicycles de seconde main en échange sur des neufs.
Pendant tout le mois de mai nous ouvrirons notre magasin tous les mardis, jeudis et samedis, depuis 8 hrs. à 10 hrs. p. m.
LATIMER & LEGARÉ
273-274, rue St-Paul, Québec

Rivière-du-Loup (en bas)
Les personnes qui désirent passer l'été à la campagne trouveront une pension de première classe à la Maison Blanche, à la Pointe de la Rivière du Loup. Vaste galerie, très beau point de vue, près de la nouvelle église et du quai, avec maison de bain.
Prix très modérés.
S'adresser à
15 main-c MAGLOIRE ROY.

A VENDRE
UNE PRESSE à briques de forte capacité, complète, avec brouettes, moules, etc., peut être mue par la vapeur ou par chevaux. Visible en tout temps.
LECLERC & LETELLIER,
104-106, rue St-Paul, Québec.
15 avril—2m

A VENDRE OU A LOUER

A LOUER

CETTE BOUTIQUE DE FORGE (avec terrain), ci-devant occupée par sieur Pierre Bélanger, située No 407, rue St-Jean, vis-à-vis l'Hôtel Dorcester.
S'adresser à P. Bélanger, 2, rue St-Simon ou s'adresser à P. E. BELANGER, 345, rue St-Jean.
29 janv.—n-o

A LOUER

Sur la rue Ste-Geneviève, Cap

Une maison neuve pourvue d'un appareil de chauffage à l'eau chaude et de toutes les améliorations modernes.
V. W. LaRUE, N.P.,
28, rue Ste-Anne.
2 mai—n-o.

A VENDRE

A DES CONDITIONS faciles, au coin N. E. des rues Dollard et St-Luc, St-Sauveur, un terrain de 72 x 42 pds, avec maison de 30 x 24, lambrissée partie en brique partie en métal.
S'adresser à D. TALBOT, 14, Du Porche.
31 mai.—1m.

A vendre ou à louer

Magnifique Maison au Bout de l'Isle. Une magnifique résidence comprenant seize chambres, située à quelques pas du débarcadère, à louer à bonnes conditions.
S'adresser à Mme J. LABRECQUE, 31, rue St-Jean, Haute-Ville.
9 avril—n-o

Maison et Magasin à louer à bonnes conditions.

Excellent poste d'affaires en face du marché Jacques-Cartier, avec cour, écurie, hangar à deux étages, etc., étant les Nos 292 et 294, rue du Roi.
Aussi, un magnifique logement contenant 9 appartements avec deux magnifiques galeries sur la rue, ayant toutes les commodités possibles. Le tout chauffé à l'eau chaude.
Pour tous autres renseignements s'adresser au No 250, rue du Roi, à
M. Z. PAQUET, fils.
17 mai—n-o.

A vendre ou à louer

TROIS BONNES MAISONS Nos 37, 39 et 41, rue Richelieu. On fera des réparations convenables pour de bons locataires.
S'adresser à JOS. G. COUTURE, notaire, 46, rue Dalhousie, ou le soir au No 28, rue Garneau.
18 fév.—n-o

A VENDRE OU A LOUER

La propriété située au coin des rues St-Augustin et Richelieu, connu sous le nom de Manufacture de Ciment Gauvreau, avec fournaises, engins, fourneaux, réservoir, étable, atelier. Aussi le lot vacant situé en face et hangard.
S'adresser à J. B. PARKIN, N. P.
26 mars—n-o.

Bureaux à louer, etc.

DE MAGNIFIQUES BUREAUX au-dessus de la Pharmacie Morin, rue St-Pierre, entrée 14, rue du Porche.
ARGENT A PRETER SUR HYPOTHÈQUE et autres garanties.
MAISONS à vendre à la ville et à la campagne.
S'adresser à TH. M. W. PAMPALON, notaire.
18 mai.—n-o. 14, rue du Porche, B.-V.

Cottage à vendre

UN très joli cottage sur la rue St-Gabriel, près de l'église de la paroisse St-Jean-Baptiste de Québec, la propriété de feu Hiermégilde Roy, 14 chambres très bien finies avec toutes les améliorations modernes, chauffage à l'eau chaude. Très grand terrain pour jardin, d'une rue à l'autre. Hangar à deux étages, cuisine dans un ell on en arrière, etc.
Visible de 2 à 5 heures p. m.
S'adresser sur les lieux ou à J. G. COUTURE, notaire, 46, rue Dalhousie.
18 fév.—n-o.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS
— DE LA —
PROVINCE DE QUEBEC

BUREAU PROVINCIAL DE MEDECINE

Examen Préliminaire

L'examen Préliminaire à l'Etude de la Médecine et Chirurgie commencera JEUDI, le 27 JUIN prochain, à 9 hrs. a. m., à Montréal, dans les salles du "MONUMENT NATIONAL" No 222, rue St-Laurent.
Les certificats de bonne conduite, ainsi que l'honoraire de l'examen, $20, doivent être remis au moins dix jours d'avance entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.
A. G. BELLEAU, M.D., Québec.
A. T. BROSSEAU, M.D., Montréal,
Secrétaires.
27 mai 1895.—1m.

College des Medecins et Chirurgiens de la Province de Quebec

Assemblée tri-ennale

L'assemblée tri-ennale du Collège pour l'élection du Bureau des Gouverneurs, aura lieu à Québec, le **second mercredi de juillet** prochain (le 10), à l'Université Laval.
A. G. BELLEAU, M. D., QUEBEC,
A. T. BROSSEAU, M. D., MONTREAL,
Secrétaires.
11 juin—1m

College des Medecins et Chirurgiens
—DE LA—
PROVINCE DE QUEBEC

Bureau Provincial de Médecine

ASSEMBLEE SEMI-ANNUELLE

L'assemblée semi-annuelle du bureau Provincial de Médecine aura lieu Mercredi, le 3 juillet prochain, à Montréal, à 10 heures a. m., dans les salles du "Monument National," No 222, rue St-Laurent.
Les candidats à l'examen professionnel ou à la licence doivent remettre tous leurs certificats (celui de l'admission à l'étude compris) ainsi que l'honoraire de la licence, $40, au moins dix jours d'avance à l'un des Secrétaires soussignés.
Le comité des créances s'assemblera mardi, le 2 juillet prochain, à 10 hrs a. m.; les candidats doivent alors se présenter avec leurs diplômes et certificats d'admission à l'étude. Après cette date aucun candidat ne sera admis.
Les bacheliers ès arts, ès sciences et ès lettres, qui se proposent d'étudier la médecine, pourront avoir leur brevet sans examen, en se faisant assermenter par l'un des Secrétaires, soit à Québec, soit à Montréal, au moins huit jours avant l'assemblée.
A. G. BELLEAU, M.D., Québec.
A. T. BROSSEAU, M.D., Montréal
3 Juin—1m. 3f s Secrétaires.

P. C. D'AUTEUIL

Courtier, Comptable et Liquidateur

286, rue St-Joseph
ST-ROCH

S'OCCUPE de prêter Argent sur Billets ; Ventes d'Immeubles ; Règlements d'Affaires de Faillites, Etc.
2 mars 1895.

C'est merveilleux

En quelque lieu que l'on aille, il est merveilleux de voir qu'il y a toujours des malades qui ont été guéris par les fameux remèdes sauvages de J. E. P. Racicot, qui ne sont composés que d'herbes et de racines. Ces remèdes, vrai trésor pour le genre humain, guérissent toutes les maladies qui peuvent se rencontrer. Il n'y en a pas qui leur résistent. Considérez quelques-unes de ces maladies : Dyspepsie, Constipation, maladie du foie, des rognons ou de la vessie, brûlements d'estomac, jaunisse, points dans les côtés et dans le dos, plaies, ulcères de toutes sortes, maux de tête, névralgie, rhumatisme, hydropisie, tumeurs, paralysie, retention d'urine, incontinence d'urine, faiblesse, pauvreté de sang, manque de sommeil, mal de matrice, (beau-mal, dérangement) ver solitaire et une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Quelque soit votre maladie, recourez à ces fameux remèdes sauvages, qui vous seront expédiés par la malle, si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à Québec à l'Enseigne du Gros Sauvage c'est-à-dire chez

J. E. P. RACICOT
No 25, rue St-Joseph, Québec

Seconde Edition

Les armes de la ville de Lévis

Voici les nouvelles armes de la ville de Lévis, celles du marquis de Lévis, que le conseil municipal de cette ville a solennellement adoptées, à sa séance de mercredi, en présence de M. le marquis de Lévis et de sa suite :

D'or, à trois chevrons de sable, sommée d'une couronne murale avec, sur banderole déployée, la devise : "Dieu ayde au second baron chrestien Lévis."

REGLEMENT

Concernant le chemin de fer électrique de la Compagnie de chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, dans certaine rues de la cité de Québec.

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Québec, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1o. Il est par le présent permis à la compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, de construire, aux conditions ci-après énoncées, un chemin de fer pour le transport des passagers dans la cité de Québec, au moyen de chars mus par l'électricité, dans les rues ci-après mentionnées, et dans telles autres rues que le conseil pourra désigner à l'avenir.

2o. Pour la construction du dit chemin il est permis à la dite compagnie de faire dans les dites rues des tranchées ou excavations pour y poser et maintenir des poteaux en fer soutenant les fils qui transporteront le pouvoir électrique, mais uniquement pour le service de ses chars et pour nulle autre fin : pourvu que la cité ne sera tenue de fournir à la compagnie aucun terrain, ni eau, ou autre chose quelconque.

3o. Tous les travaux nécessaires pour la construction de l'établissement des lignes du dit chemin de fer, y compris la localisation des voies et des lisses dans les dites rues, devront être faits par la dite compagnie avec soin et suivant les règles de l'art, le tout sujet à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur de la cité.

4o. La largeur des voies du dit chemin sera de quatre pieds et huit pouces et demi.

5o. Le modèle des lisses et des chars ou voitures dont se servira la compagnie, devra être approuvé par l'inspecteur de la cité.

6o. Après avoir fait les excavations et posé les lisses et autres appareils nécessaires au fonctionnement du dit chemin, la compagnie devra, sous la direction de l'inspecteur de la cité, enlever le surplus de la terre et autres matériaux tirés des excavations, et la cité aura le droit de refaire, aux frais de la compagnie, la partie brisée des rues, pour la remettre comme elle était auparavant.

Mais si la réparation de la rue est faite avec un pavage plus dispendieux que l'ancien, alors la cité ne recouvrera de la compagnie que ce qu'aurait coûté la réparation de la rue avec les matériaux y employé précédemment.

7o. En construisant le dit chemin, la compagnie devra se conformer au niveau des différentes rues dans lesquelles il passera.

8o. Si, en aucun temps après la pose des lisses ou après la construction du dit chemin, la cité change le niveau d'une ou de plusieurs des dites rues, ou si un nouveau pavage de telles rues est fait par la cité, la dite compagnie devra se conformer à cet autre niveau ou pavage, et faire à ses frais tous les travaux nécessités pour elle par ce changement de niveau ou de pavage ; et elle n'aura aucun recours en dommages contre la cité à cet égard.

9o. Si en aucun temps, il devient nécessaire pour la cité de faire des excavations dans aucune des dites rues pour réparation ou renouvellement ou pose de tuyeaux de l'aqueduc ou de drainage ou des canaux d'égoût, ou pour constater la défectuosité des iceux, ou pour dégeler l'eau dans les dits tuyaux, et qu'il s'en suive quelque dérangement ou interruption de trafic pour la dite compagnie, cette dernière n'aura pas de recours en en dommage contre la cité à cet égard.

10o. Si l'exploitation du dit chemin est troublée ou interrompue pour cause de travaux quelconques dans les dites rues par d'autres compagnies ayant droit de se servir des dites rues, comme la compagnie du gaz, les compagnies de téléphone, d'éclairage à la lumière électrique, de télégraphe, de chemins de fer à engins mus par la vapeur, ou si la dite exploitation est troublée ou interrompue d'une manière quelconque ou pour une raison quelconque par les dites compagnies, la compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix n'aura aucun recours en dommages contre la cité de Québec à cet égard.

11o. Lorsque la Compagnie commencera ses travaux dans une rue, elle devra les faire avec diligence et sans interruption, et à l'entière satisfaction de l'Inspecteur de la Cité et du comité des chemins.

12o. La dite compagnie ne devra commencer les travaux de construction du dit chemin de fer qu'après qu'un contrat notarié aura été passé entre elle et la dite cité, le dit contrat devant contenir les conditions énoncées dans le présent règlement.

13o. La Compagnie commencera ses travaux immédiatement après la signature du dit contrat et les continuera sans interruption. Les travaux devront être exécutés et complétés et les chemins mis en opération, le ou avant le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

14o. Le dit chemin de fer sera divisé en les sept sections décrites en la cédule ci-jointe, sujet aux additions, modifications, ou changements qui pourront dans l'avenir être ordonnés par le conseil.

15o. La dite compagnie devra, le ou avant le premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt-seize, avoir complété et mis en opération :

1. Une ligne de son dit chemin partant d'un point près du marché Champlain, parcourant la rue Dalhousie jusqu'à la rue St-André, de là parcourant la rue St-André jusqu'à la rue St-Laurent, suivant la rue St-Laurent et la rue St-Paul jusqu'à la rue Desfossés, la rue Desfossés jusqu'à la rue du Pont, et la rue du Pont jusqu'à la rue Prince-Edouard, partant ensuite de la rue du Pont par la rue St-François jusqu'au Boulevard Langelier, puis passant par les rues Demers, Bagot, Sauvageau jusqu'à la rue Massue, la rue Massue jusqu'à la rue de l'Aqueduc, et la rue de l'Aqueduc jusqu'à la rue St-Vallier.

2. Une ligne commençant à la rue Saint-Paul, passant par les rues St Nicholas, côte du Palais, rues du Palais, St-Jean, de la Fabrique, Buade, du Fort et Place d'Armes jusqu'auprès de la Terrasse Frontenac.

16o. La compagnie se servira d'abord du système connu sous le nom de "Trolley System" ; mais dans le cas où un autre système meilleur viendrait généralement en usage, la compagnie sera tenue de l'adopter, s'il est ainsi décidé par trois arbitres nommés, un par la cité, un par la compagnie et l'autre par les deux premiers arbitres ; le dit changement devant être fait aux frais de la compagnie.

17o. La compagnie enlèvera la neige et la glace sur la voie entre les lisses de son dit chemin, et sur une largeur de deux pieds le long des dites lisses en dehors d'icelles, et elle ne devra pas employer de sel pour la faire fondre, excepté dans les voies d'évitement. Pendant la saison d'été elle entretiendra aussi en bon ordre le dit chemin sur la même largeur qu'en hiver.

18o. Si le Conseil de la cité le juge opportun, il pourra ordonner que l'inspecteur de la cité fasse enlever toute ou partie de la neige et la glace entre les deux trottoirs dans les rues ou parties des rues où passeront les chars de la dite compagnie, même la neige jetée ou tombée du toit des maisons dans les dites rues ; et la compagnie sera tenue de rembourser à demande à la cité la moitié du coût de cet enlèvement de neige et glace.

19o. Lorsque les chars de la compagnie seront en circulation sur le dit chemin, les conducteurs d autres voitures devront s'écarter du dit chemin afin de le laisser libre pour le passage des dits chars.

20o. Si, afin de rendre le système plus complet, le Conseil décide, par résolution et après rapport à cet effet du comité des chemins, de permettre à la compagnie de construire son chemin dans d'autres rues que celles désignées en le présent règlement, alors la compagnie devra la construire dans celles qui lui seront indiquées par résolution du Conseil.

21o. Le conseil de ville pourra, après recommandation à cet effet du comité des chemins, permettre à la compagnie de poser une double voie pour son dit chemin de fer dans les rues où telle double voie sera nécessaire.

22o. La dite compagnie pourra acquérir de la Compagnie du chemin de fer des rues de Québec, et de la Compagnie du chemin de fer urbain St-Jean, le droit accordé à ces compagnies par la cité de se servir de certaines rues, et alors la dite compagnie pourra remplacer, sur les chemins de ces deux compagnies, les chars tirés par des chevaux, par des chars mus par l'électricité.

23o. Les chars devront circuler tous les jours de l'année sans interruption. Mais si pendant la saison d'hiver la température rend impossible l'usage des chars, le conseil pourra permettre à la compagnie de se servir du sleighs au lieu des chars.

24o. Chaque char ou autre véhicule dont se servira la compagnie devra être numéroté à l'extérieur.

25o. Les chars serviront exclusivement au transport des passagers, et les rues par lesquelles chaque char doit passer, seront indiquées clairement sur la partie extérieure de tel char.

26o. La compagnie ne devra pas transporter plus de passagers que les chars ne peuvent en contenir commodément, et le nombre de passagers pour chaque char devra être déterminé d'avance par l'inspecteur de la cité, avec l'approbation du comité des chemins, et indiqué sur une carte affichée dans et à l'extérieur de chaque char.

27o. La compagnie affichera de temps à autre, dans les langues française et anglaise, en dedans et au dehors de ses chars, et publiera également, tous les trois moins, dans deux journaux français et deux journaux anglais de cette cité, des tableaux de départ indiquant les sections de chemin établies, et l'heure à laquelle se fera le trajet dans chaque section, lesquels tableaux de départ devront être approuvée par le conseil de la cité.

Toutes autres informations affichées par la compagnie dans ses chars seront aussi imprimées dans les deux langues.

28o. La vitesse des chars ne devra jamais excéder huit milles à l'heure, et ils ne devront pas tourner les coins des rues, ou passer les traverses des rues, plus vite que ne le ferait un cheval au pas : mais la cité se réserve le droit de changer, par résolution du conseil, la vitesse des chars dans les différentes sections.

29o. Les chars devront être arrêtés sur les traverses, mais non vis-à-vis des rues transversales, excepté pour éviter une collision ou un accident.

30o. Nul char ne devra être arrêté devant une rue transversale avant d'avoir traversé complètement l'espace qui se trouve vis-à-vis la dite rue.

31o. Nul char ne doit être arrêté dans une rue que le temps nécessaire pour permettre aux passagers d'entrer dans le char ou d'en sortir avec toute la diligence possible.

32o. Il est défendu d'entrer dans un char ou d'en sortir, à moins que ce char ne soit complètement arrêté.

33o. Chaque char sera muni d'un timbre avertisseur que fera résonner le conducteur lorsque le char sera à une distance de quarante pieds de chaque traverse, et chaque fois que la chose sera nécessaire.

34o. Les conducteurs et les préposés au transbordement des passagers, ou agents de correspondance de chars, devront être capables de parler les deux langues française et anglaise, et ils annonceront également dans les deux langues, aux passagers, les noms des rues sur le parcours des chars.

35o. Après le coucher du soleil, les chars devront être munis de signaux de lumière de couleur, qui devront être placés visiblement aux deux extrémités des chars.

36o. Le service des chars se fera de cinq heures du matin jusqu'à minuit, sur toutes les lignes ; mais la compagnie aura le droit de faire circuler ses chars pendant aussi le reste de la nuit. Après minuit, la compagnie pourra exiger de chaque passager dix centins pour le prix du passage, et tel passagar n'aura pas droit à un changement de chars.

37o. Les chars se suivront à des intervalles de pas plus de cinq minutes, excepté depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, pendant lequel espace de temps les chars se suivront à des intervalles de pas plus de dix minutes. Le conseil pourra, par résolution, modifier le temps fixé pour la circulation des chars dans les différentes sections.

38o. Les chars devront être convenablement éclairés et chauffés selon le besoin.

39o. Pendant l'espace de temps entre cinq heures du matin et minuit, la compagnie n'aura pas le droit d'exiger plus que cinq centins pour le prix du transport d'un passager d'un endroit à un autre, soit en allant, soit en revenant. En payant le prix de son passage, chaque passager a droit, sans charge additionnelle, de changer de chars aux endroits où les lignes du dit chemin se croisent ou se rencontrent de manière à pouvoir aller sans interruption d'un point à un autre.

Il ne sera rien exigé pour le transport des enfants âgés de moins que sept ans.

40o. La compagnie devra aussi vendre des billets dans tous ses bureaux et ses chars, à raison de six pour vingt-cinq centins et de vingt-cinq pour une piastre, et émettre des billets à raison de dix pour vingt-cinq centins pour les enfants de moins de quatorze ans qui fréquentent les écoles. La compagnie devra aussi vendre d'autres billets, à raison de huit pour vingt-cinq centins, lesquels seront bons seulement de six heures à huit heures du matin, et de cinq heures à sept heures du soir, les jours ouvrables, les dites heures pouvant être changées par résolution du conseil.

41o. La cité donne par le présent permission à la dite compagnie de se servir d'un espace suffisant, à être désigné par l'inspecteur de la cité, du terrain où était ci-devant construit le palais législatif de cette province, au nord de la côte de la Montagne, pour les fins de la construction d'un ascenseur entre le dit terrain et le pied du cap, pour faire l'ascension ou la descente de ses chars, des piétons, des chevaux, des voitures chargées ou non chargées ; pourvu que la dite compagnie obtienne à ses frais des autorités compétentes ou des propriétaires, le droit de voie, ou le droit d'usage, de tout autre terrain requis pour la construction d'un tel ascenceur.

42o. Si la dite compagnie construit le dit ascenseur, et que plus tard le dit ascenseur cesse d'être en usage, la dite compagnie devra remettre à la cité la possession du dit terrain, en aussi bon ordre qu'elle l'aura pris.

43o. Si la dite compagnie construit le dit ascenseur, elle n'aura pas le droit d'exiger, pour l'usage d'icelui, des prix plus élevés que les prix suivants, savoir : pour chaque transport, pour les piétons, trois centins, pour un cheval et une charrette ou autre voiture, dix centins, pour deux chevaux et wagon ou carosse, quinze centins.

44o. La compagnie s'engage à employer pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer, des personnes résidant à Québec, et y payant taxes de préférence aux étrangers.

45o. Les serre-freins, conducteurs, préposés au transbordement, ou agents de correspondance, devront porter un costume uniforme, en hiver et en été.

46o. La compagnie s'engage à payer au moins tous les quinze jours les gages ou salaire des personnes employées pour la construction et l'exploitation du dit chemin.

47o. Les serviteurs et employés de la compagnie ne seront pas tenus de travailler plus de dix heures par jour ou soixante heures par semaine. La compagnie et ses employés et officiers se conformeront à tous autres règlement que le Conseil jugera à propos d'adopter de temps à autre et qu'il croira nécessaires de promulguer pour protéger les personnes et la propriété publique.

48o. La dite compagnie sera garante envers la cité de Québec, et la tiendra indemne de toutes réclamations ou poursuites contre elle pour dommages causés à qui que ce soit à raison des travaux de construction, d'entretien, de réparations, ou de l'exploitation du dit chemin de fer.

49o. Si quelque municipalité ou partie de municipalité voisine de la cité devient annexée à la dite cité, le Conseil de la dite cité pourra, par résolution, ordonner le prolongement, dans tel terrain annexé, du dit chemin de fer de la compagnie ; et la dite compagnie sera tenue de faire le dit prolongement dans les trois mois après en avoir reçu l'injonction du Conseil.

50o. La dite compagnie devra construire le dit chemin de fer électrique en la manière et dans les délais mentionnés dans le présent règlement, et établir ses usines, ateliers, boutiques, bureaux, et autres bâtiments, dans les limites de la cité, ainsi que les pavillons de force motrice si la vapeur est utilisée pour faire fonctionner le dit chemin.

51o. Tout le matériel, l'équipement, les générateurs et moteurs nécessaires pour la mise en opération et le fonctionnement du dit chemin seront fabriqués dans les limites de la cité de Québec si c'est possible.

52o. La dite compagnie ne pourra transporter ses droits et privilèges ni son dit chemin de fer à une autre compagnie ou personne, sans le consentement du conseil de la cité, après recommandation à cet effet selon rapport du comité des finances.

53o. Rien dans le présent règlement ni dans le contrat à être passé comme susdit, n'empêchera la cité de donner à aucune personne ou compagnie la permission de mettre en opération un chemin de fer élevé ou suspendu dans les limites de la cité, ou ne sera censé donner une franchise exclusive à la dite compagnie.

54o. Le contrat à être passé entre la cité et la dite compagnie pour la construction et la mise en opération du dit chemin de fer électrique sera pour une période de trente années à compter du premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze.

55o. Si en aucun temps, pendant la dite période de trente années, soit à raison de l'insolvabilité de la dite compagnie, ou à raison de la liquidation ou de la vente de ses biens en justice ou autrement, ou à raison de la révocation de son acte d'incorporation, le dit chemin de fer cesse d'être mis en opération régulière, le conseil de la cité pourra, par résolution, révoquer la permission et les pouvoirs et privilèges conférés à la dite compagnie par le présent règlement et par le dit contrat, et dans ce cas, la dite compagnie ou ses ayant cause devront, dans l'espace de deux mois qui suivront la date de la dite résolution du conseil, enlever des rues de la cité, les lisses, poteaux, fils, équipement, et tous appareils quelconques, et remettre les dites rues en bon état de réparation, à défaut de quoi la dite cité les enlèvera et réparera les dites rues aux frais et dépens de la dite compagnie, lesquels poteaux, lisses, fils, équipements, chars et autres appareils quelconques resteront alors en la possession de la cité comme gage pour l'indemniser des dépens, pertes, dommages et intérêts à elle occasionnés en conséquence.

56o. A dater du premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la dite compagnie fera tous les trois mois, savoir : les premiers jours d'octobre, janvier, avril et juillet, un relevé fidèle, et rendra au conseil de la cité un compte exact par écrit de toutes ses recettes, et permettra que tous ses livres, comptes, rapports et pièces justificatives soient examinés et vérifiés par le trésorier de la cité, ou par l'auditeur de la cité, ou par un comptable nommé par le conseil de la cité.

Les dits relevés et comptes de la compagnie seront accompagnés d'une déclaration solennelle qui sera faite par le président, ou par le vice-président, ou par le secrétaire-trésorier, ou par un autre officier de la compagnie, chargé d'en vérifier l'exactitude.

57o. A dater du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la dite compagnie paiera à la cité, au premier jour de juillet de chaque année, sur le montant total de ses grosses recettes ou recettes totales provenant de toute l'exploitation de son dit chemin dans la cité pendant l'année précédente, soit à moteurs électriques, soit à traction de chevaux, par ascenseur, ou autres, quatre pour cent des dites recettes, pendant vingt-deux ans, et cinq par cent pour les cinq années suivantes.

58o. Lors de la signature du contrat, la compagnie déposera entre les mains du trésorier de la cité, comme garantie de sa bonne foi, une somme de cinq mille piastres, qui sera confisquée pour représenter les dommages dus à la cité dans le cas où les différentes lignes du dit chemin de fer ne seraient pas construites aux dates stipulées. Néanmoins, si des circonstances imprévues empêchent la compagnie de compléter ses travaux avant les dates fixées, et si la dite compagnie démontre à la cité que l'entreprise est dans des conditions satisfaisantes de progrès, et qu'elle a fait raisonnablement ce qu'elle pouvait, il n'y aura pas de confiscation, et lorsque les travaux seront finis à la satisfaction du conseil, la dite somme de cinq mille piastres sera remise à la compagnie, avec intérêt à quatre pour cent par an, et non autrement.

59o. En outre du dit dépôt de cinq mille piastres, la compagnie devra fournir à la cité, par et dans le dit contrat, un cautionnement au montant de cinq mille piastres, par des cautions acceptées par le comité des finances, comme garantie additionnelle de l'exécution des obligations imposées par le dit contrat, à moins que les dites cautions n'en soient relevées plus tôt par ordre du conseil de la cité.

60o. Si la dite compagnie ne construit pas son dit chemin de fer électrique en la manière et dans les délais mentionnés au dit contrat ; ou n'établit pas ses usines, ateliers, boutiques, bureaux et autres bâtisses dans la cité, le conseil de la cité pourra, par une résolution à cet effet, annuler le dit contrat, sans que la compagnie ait aucun recours contre la cité pour dommages ou autrement.

61o. Si la dite compagnie néglige de se conformer ou contrevient à aucune des conditions ou obligations qui lui sont imposées par le présent règlement ; elle encourra par là et sera passible d'une pénalité n'excédant pas quarante piastres pour tout et chaque jour qu'elle négligera de se conformer ou qu'elle contreviendra à aucune des dites conditions ou obligations ; et la dite pénalité sera recouvrable devant la cour du recorder de cette cité comme les autres amendes ou pénalités. L'inspecteur de la cité devra voir à la mise à exécution de la présente disposition.

62o. Le présent règlement entrera en force et vigueur à compter de la signature du contrat comme susdit.

63o. La compagnie paiera à la cité la taxe ordinaire pour l'eau de l'aqueduc et la taxe des écoles, sur les immeubles ou bâtisses lui appartenant, et employés pour les fins du dit chemin de fer électrique, et les dits immeubles ne seront pas sujets aux autres cotisations.

CEDULE DES SECTIONS
DU CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE

SECTION No. 1

Depuis le marché Champlain, par la Basse-Ville, St-Roch et St-Sauveur

Cette ligne commencera près du marché Champlain, et passera par les rues Dalhousie, St-André, St-Laurent, St-Paul, Desfossés, du Pont, jusqu'à la rue Prince-Edouard ; depuis la rue du Pont par les rues St-François, Boulevard Langalier, Demers, Bagot, Sauvageau, Massue, de l'Aqueduc, jusqu'à la rue St-Valier, avec une seule voie, et correspondance ou raccordement aux endroits où les lignes se croisent ou se rencontrent.

SECTION No 2

De la traverse de Lévis vers et à travers la rue St. Jean

Cette ligne commencera à l'intersection de la rue Côte de la Montagne avec la rue Dalhousie, et passera par les rues Côte de la Montagne, Port Dauphin, Buade, de la Fabrique, et St Jean jusqu'à la limite ouest de la cité, avec une seule voie, et correspondance ou raccordement aux endroits où les lignes se croisent ou se rencontrent.

SECTION No. 3

De la Traverse de Lévis vers et par les rues St-Louis et Grande-Allée

Cette ligne commencera à un point sur la rue Dalhousie à son intersection avec la Côte de la Montagne, et passera par les rues Côte de la Montagne, Port Dauphin, Du Fort, Place d'Armes, St-Louis, et Grande-Allée jusqu'à la limite ouest de la Cité, avec une seule voie, et correspondance ou raccordement aux endroits où les lignes se croisent ou se rencontrent.

SECTION No. 4.

Ligne centr le de ceinture

Cette ligne commencera près du Château Frontenac, et passera par la place d'Armes, par les rues DuFort, Buade, de la Fabrique, St-Jean, du Palais, Côte du Palais, St Nicolas, jusqu'à la gare du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de là elle passera par les rues St-Paul, DesFossés, du Pont, St-François, De la Couronne, St-Valier, Côte d'Abraham, St-George, d'Aiguillon, d'Youville, par la porte Kent, et par les rues d'Auteuil et St-Louis, pour revenir au point de départ, avec une seule voie simple et correspondance ou raccordement aux endroits où les lignes se croisent ou se rencontrent.

SECTION No 5.

Cette ligne partira de la rue St. André par la rue St. Laurent, et passera par les rues St. Paul, et St. Valier jusqu'au boulevard Langelier, et depuis le boulevard Langelier par les rues Demers, Bagot, Sauvageau, Massus et de l'Aqueduc jusqu'à la rue St-Valier, avec une seule voie et correspondance ou raccordement aux endroits où les ligees se croisent ou se rencontrent.

SECTION No. 6.

Cette ligne commencera à la limite ouest de la cité sur la Grande-Allée, et passera par la Grande-Allée, les rues St-Louis, Place d'Armes, du Fort, jusqu'à son intersection avec la rue Buade, et par les rues Buade, de la Fabrique et St-Jean jusqu'à la ligne ouest de la cité, avec une seule voie, et correspondance ou raccordement aux endroits où les lignes se croisent ou se rencontrent.

SECTION No. 7.

Cette ligne parcourera la rue Ramsay sur toute sa longueur.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'en vertu de la 30e section de l'acte 29 Vict., chap. 57, tel qu'amendé par la section 11 de l'acte 31 Vict., chap. 93 et la section 8 de l'acte 39 Vict., chap. 51, le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois et passé vendredi prochain, le vingt-neuvième jour de juin courant (1895.)

H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

Protégez vos pieds

Une seule Emplâtre Magique fait disparaître un cor qui vous empêche de marcher et qui vous fait tellement souffrir que vous ne pouvez vous empêcher d'en faire la grimace.

J. B. Merlin et Cie, 161, rue St-Joseph.

AVIS

La Pharmacie Brunet & Cie, vend toutes les préparations pharmaceutiques et autres annoncées dans ce journal et dans les catalogues et listes de prix en voie de distribution aux conditions et aux prix que l'on indique.

PHARMACIE W. BRUNET & CIE.
139 ET 141, RUE ST-JOSEPH.
ST-ROCH, QUEBEC

Chemin de Fer de Québec et du Lac St-Jean

LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CELEBRE SAGUENAY

LE et après Mercredi, le 22 Mai 1895, les trains partiront du Terminus, rue St-André, Jetée Louise, Québec, et arriveront comme suit.

DEPART DE QUEBEC

7.30 a. m., Express direct, mardi, et jeudi, arrivant à Roberval 6.55 p. m. et à Chicoutimi à 9.10 p. m.

7.30 a. m., Express, les lundi, mercredi et vendredi, arrivant à la Rivière à Pierre, à 11.45 a. m.

4.15 p. m., Malle locale, tous les jours, excepté le dimanche, arrivant à St-Raymond à 6.57 p. m.

6.40 p. m., Express direct samedi, avec char dortoir, arrivant à Roberval à 6.05 et à Chicoutimi à 8.20 a. m. dimanche.

ARRIVEE A QUEBEC

9.00 a. m., Malle locale, partant de St-Raymond tous les jours (excepté le dimanche) à 6.15 a.

6.50 p. m., Express partant de la Rivière à Pierre, les mardi, jeudi et samedi, à 2.30 p. m.

8.40 p. m., Express direct partant de Chicoutimi à 6.40 a. m., lundi, mercredi et vendredi, et de Roberval, à 8.50 a. m.

20 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.

Sur la division des Basses Laurentides, les trains voyagent comme suit : Départ de la jonction Rivière-à-Pierre à 8.00 a. m., le lundi, mercredi, vendredi et samedi, et à 11.00 a. m., le mardi et jeudi, pour la jonction St-Tite, embranchement des Piles. Arrivée à la jonction Rivière-à-Pierre, à 5.05 p. m., le lundi et vendredi, faisant raccordement avec le train pour Québec, et à 5.50 p. m., le mardi, mercredi, jeudi et samedi.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple parcours de Québec à toutes les stations au nord de Charlesbourg Ouest émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant. On peut se procurer des billets de passage chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis, au Château Frontenac et au bureau du Pacifique, 4, rue de la Fabrique.

20 avril 1895.
ALEX. HARDY, Agent Gén. P. et P.
J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant.

SERVICE SUBURBAIN. Des billets de saison seront vendus aux prix réduits ordinaires durant les mois d'été, donnant droit au transport gratuit des effets de ménage et des provisions pour la consommation journalière.

La Compagnie de Navigation

RICHELIEU ET ONTARIO

LIGNE DE MONTREAL

UN steamer de cette ligne quittera Québec tous les jours de la semaine à 5 h. p. m.

SEVICE DU DIMANCHE

Un steamer quittera Québec pour Montréal le dimanche à 3 hrs. p. m. Les billets se vendront le samedi pour revenir par le même bateau le dimanche de Montréal à 3 hrs. de l'après-midi pour un simple billet de première classe.

Des billets se vendront aussi le dimanche au prix d'un simple passage de première classe de Québec aux Trois-Rivières et retour le même jour.

Un orchestre de première classe est attaché aux bateaux.

Le Dimanche, le Bureau des Billets sera ouvert le matin une heure de temps après l'arrivée du bateau et dans l'après-midi, de 2 à 3 heures.

LIGNE DU SAGUENAY

UN steamer partira de Québec pour le Saguenay et les ports intermédiaires, le Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi, à 8 heures du matin. Le steamer de Mercredi et samedi arrêtera au Cap à l'Aigle et à l'Anse St-Jean, si le temps le permet.

LIGNE TORONTO-MONTREAL

Commençant le 3 juin un steamer partira de Montréal tous les jours (excepté le dimanche), à 10 hrs. du matin pour Toronto et les ports intermédiaires.

LIGNE DE HAMILTON

UN steamer partira de Montréal pour Hamilton et les ports intermédiaires, tous les Jeudis, à 4 h. p. m.

Pour Billets, Chambres, Fret et autres informations, veuillez vous adresser au bureau de la Compagnie, **rue Dalhousie, Basse-Ville.**

27 avril— L. H. MYRAND, Agent.

AVIS

Le vapeur à hélice *ALERT* sera vendu par encan public tel qu'il se trouve actuellement dans le bassin Louise à Québec, le 2me jour de juillet prochain, à 11 heures. On peut obtenir de plus amples détails en s'adressant à l'agent du Département à Québec.

JOHN HARDIE,
Pro-Député Ministre de la Marine et des Pêcheries.
Dépt. de la Mar

Hippodrome de la Cie du Haras de Québec

Près de la Barrière St-Valier, St-Sauveur

LUNDI, 24 JUIN

A 2 HRS. P. M.

Courses de Chevaux, courses en Bicycles et à Pied, Jeux acrobatiques et autres Amusements

Organisé par la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.

Une fanfare a été retenue pour la circonstance
ADMISSION, 15c. Estrade, 10c extra.
20 juin 1895.

SALLE JACQUES-CARTIER

LUNDI, LE 24 JUIN

Concert-Opérette

Sous le patronage de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur

AVEC LE CONCOURS DE

Notre distingué violoniste M. A. Gilbert, grand prix de Bruxelles ; **Mlles Robitaille et Brindamour et autres amateurs.**

Il y aura une fanfare et un orchestre composés de nos meilleurs musiciens.
Portes ouvertes à 7 heures. Lever du rideau à 8 heures.
ADMISSION, 25c. Sièges de côtés, 40c. Fauteuils d'orchestre, 50c.
Plan de la salle déposé chez F. X. Lacroix, marchand de tabac, rue St-Valier, St-Sauveur, et chez MM. Foisy Frères, marchands de musique, rue St-Joseph, St-Roch.
20 juin—2f.

Match de Crosse !

POUR LE TITRE DE

CHAMPIONS

Sherbrooke
VS
QUEBEC.

SUR LES TERRAINS DU

Q. A. A. A.

SAMEDI, le 22 JUIN, a 3 Hrs p. m.

Deux heures de joute, beau ou mauvais temps.
ADMISSION 25c. Estrade, 10c extra.
S. T. GREEN,
20 juin—2f Sec. Hon.

PROCLAMATION

FETE CIVIQUE

Dévoilement de la Statue érigée au Chevalier de Lévis

A L'HOTEL DU PARLEMENT

Québec, 19 Juin 1895.

Pour me rendre au désir généralement exprimé par les citoyens de Québec en général, je soussigné, maire de Québec, invite tous les citoyens à observer

LUNDI, le 24e jour de Juin courant

Jour fixé pour le dévoilement de la statue du Chevalier de Lévis, à l'Hôtel du Parlement, comme un jour de fête et de réjouissances publique et j'invite tous les citoyens à agir en conséquence.
(Certifié)
S. N. PARENT,
H. J. J. B. CHOUINARD, Maire.
Greffier de la Cité.

ANNONCES NOUVELLES

Château Bel-Air.—Edwin Fraser.
Match de crosse.—Q. A. A. A.
N'oubliez pas.—Fil Clapperton.
Salle Jacques-Cartier.—Société St-Jean-Bte.

AVIS AUX ANNONCEURS

L'Evenement sera publié à huit pages samedi. Outre plusieurs gravures, ce numéro contiendra quelques articles très intéressants de nos généreux collaborateurs.

Les personnes qui auraient l'intention de faire publier des annonces dans ce numéro, sont priées de nous les faire parvenir au plus tôt. Ces annonces seront reçues jusqu'à demain soir.

AT HOME

Nous sommes officiellement requis par Son Excellence la comtesse Aberdeen, d'annoncer qu'Elle recevra, sur la citadelle, samedi prochain, dans l'après-midi, le 4 à 6.30 heures.

Il en sera ainsi tous les samedis suivants jusqu'à avis contraire.

LE NOM DE LA TERRASSE

Comme nos lecteurs pourront le constater à la lecture du compte-rendu de la séance du comité des chemins, hier soir, Son Honneur le maire Parent a réglé le différend soulevé, il y a quelques jours, au sujet du nom que doit porter la Terrasse. M. Parent a rappelé que le nom de Dufferin a été donné à la Terrasse sous l'administration du maire Chambers, mais qu'aucun règlement n'a été passé à cet effet.

De plus, les procès-verbaux du conseil de ville ne contiennent rien d'officiel qui rappelle ce fait.

Le maire a dit que malgré cette lacune qu'il a demandé au comité de combler, le nom de la terrasse est Dufferin, et que c'est le devoir du conseil de promulguer sans retard un règlement à ce sujet.

Il a terminé ses remarques en faisant un éloge des mieux mérités du gouverneur, qui a laissé de si beaux souvenirs ici.

Bibliographie Canadienne

Nous accusons réception avec nos remerciements à M. Philéas Gagnon, d'un exemplaire du volume qu'il vient de publier : *Essai de Bibliographie Canadienne.*

On sait que M. Gagnon possède une riche collection de livres. Or ce volume contient l'inventaire de sa bibliothèque qui contient outre un grand nombre de livres, une grande quantité d'imprimés, manuscrits, estampes, etc, relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents. Son livre contient aussi d'intéressantes notes bibliographiques.

La situation à Ottawa

QUESTION DES ECOLES

Des lois réparatrices seront soumises

Pendant la présente session

(Dépêche spéciale à l'Evenement)

Ottawa, 20—Afin, s'il est possible, de faire taire les clameurs libérales et d'arrêter les écrits de certains journaux, qui, dans un but de parti, persistent à insinuer et même à dire que le gouvernement, par crainte ou par faiblesse, a l'intention de laisser à Manitoba le soin de régler la question des écoles, vous pouvez déclarer de la manière la plus positive que les autorités fédérales soumettront au parlement canadien, avant la fin de la présente session, les lois réparatrices basées sur l'arrêté ministériel du 19 mars dernier et qui en seront le complément.

Les représentants de notre province dans le cabinet et ceux de leurs collègues qui les ont aidés à obtenir le *remedial order* n'entendent pas abandonner la position qu'ils ont prise alors et qui a reçu une approbation générale.

Après les discours que MM. Greenway et Sifton viennent de prononcer devant la législature de Manitoba à l'appui de résolution en réponse au *remedial order* du gouvernement d'Ottawa, on ne peut un seul instant douter de leur intention bien arrêter de pas se soumettre, et, en présence de leur attitude agressive, les autorités fédérales ont l'obligation d'intervenir pour faire exécuter le jugement du conseil privé et rendre justice à la minorité que l'on a privée de ses droits. Vous pouvez donc en toute sûreté affirmer que le gouvernement soumettra un projet de loi pour rendre à la minorité catholique de Manitoba leurs écoles séparées aussitôt que le texte officiel des résolutions que l'on discute maintenant là-bas, lui aura été transmis. La rédaction de cette loi demandera beaucoup de soin et une étude sérieuse, car la question à régler est d'une grande importance, mais elle sera rédigée de façon à donner satisfaction à la partie lésée, et les ministres iront aussi loin que la constitution le leur permet.

La présentation de ce projet de loi aura nécessairement pour conséquence de retarder de quelques jours la date de la prorogation. On ne s'attend pas pourtant à ce que ce bill entraîne une très longue discussion, car le chef de l'opposition lui-même et grand nombre de ces partisans favoriseront le projet.

Le *Morning Chronicle* a affirmé qu'avant de voter pour le gouvernement sur la motion Davies au sujet du pont Curran, les députés conservateurs Canadiens-français ont posé un ultimatum et ont exigé des ministres une promesse formelle qu'une législation réparatrice serait soumise pendant cette session. Il n'y a là dedans rien de vrai, les députés catholiques n'ont pas eu besoin de s'insurger pour que le gouvernement rende justice à la minorité manitobaine, car d'avance le premier ministre est bien décidé à donner suite à l'arrêté ministériel du 19 mars dernier.

L'ELECTRIQUE DE QUEBEC

Nous attirons tout particulièrement l'attention des contribuables de Québec sur le règlement concernant l'Electrique, que l'*Evenement* publie aujourd'hui, à sa troisième page.

M. LE MARQUIS DE LEVIS

La visite au collège de Lévis et à Montmorency

M. le marquis de Lévis et sa suite sont traversés à Lévis, cet après-midi et se sont rendus au collège où ils ont assisté à la distribution des prix. La fête a été très solennelle.

Après le distribution des prix, les distingués visiteurs accompagnés de M. le curé l'abbé Antoine Gauvreau et de quelques prêtres du collège, sont allés visiter l'église paroissiale.

La statue de Notre-Dame de Lévis, Saint-Nom, qui est le fac-simile exact de celle qui est à l'abbaye de Laroche, et qui a été faite sous la direction du marquis de Lévis, avait été placée dans le chœur et entourée de magnifiques ornements.

Demain, le marquis et ceux qui l'accompagnent, iront visiter le monument Cartier-Brebœuf, où une adresse sera présentée au marquis par le Cercle Catholique.

Ils se rendront ensuite au Saut Montmorency et visiteront le champ de bataille du 31 juillet 1759, pendant qu'on leur racontera tous les détails de ce brillant fait d'armes.

Si la température n'est pas favorable demain, il est entendu que cette visite sera ajournée à samedi.

Un assaut à la prison

Montréalais récalcitrant.—De la boisson à l'hôtel Bernier

Le 10 juin dernier, un nommé A. Huot, charroyeur de charbon, transporta à la prison de Québec de la boisson qui fut cachée.

Un nommé Thomas Brophy, un interne qui nous vient de Montréal, où il a été condamné à un an de prison pour vol avec effraction, trouva la liqueur et s'enivra.

Un des gardes du nom de Vézina, fut assailli par Brophy, mais ne reçut aucun mal. Ordre fut donné à Brophy d'entrer dans sa cellule.

Un autre des gardes, M. I. Fortier, se mit en devoir d'exécuter l'ordre, lorsque Brophy lui asséna un coup de poing en pleine figure. Le forcéné fut maintenu lorsqu'arriva le capitaine Bernier, le gouverneur de la prison. Il ordonna de lâcher Brophy et à celui-ci d'entrer dans sa cellule, ce qui fut exécuté à la lettre.

Cependant, comme le capitaine entrait dans la cellule en même temps que Brophy, celui-ci voulut lui faire un mauvais parti. Mis dans le cas de légitime défense, le gouverneur qui est un colosse et qui en a vu bien d'autres, frappa Brophy, qui roula sur le sol.

Brophy et Huot, ont comparu ce matin devant Son Honneur le juge Chauveau qui leur a fait une semonce, qui, espérons-le, sera une leçon pour ceux qui seraient tentés de faire la même chose. Le premier a été condamné à six semaines additionnelles de prison et le second à $5.00 d'amende et les frais.

Vous vous rendrez patriotique en encourageant vos industries Québecoises, c'est-à-dire en fumant les bons cigars manufacturer par DUSSAULT & BARRY.

Primerose	10 cents
Gold Crown	10 "
Gold Star	5 "
Washington-Columbus	5 "
La Dalicia	5 "

COMITÉ DES CHEMINS

Règlement d'une grande question

Le nom de la Terrasse

Son Honneur le maire fait l'éloge de Lord Dufferin

La question du quai Napoleon

LA FONTAINE DE LA HAUTE-VILLE

Séance du comité des chemins, hier soir, sous la présidence du conseiller Gignac.

Présents : Son Honneur le maire, les échevins et conseillers Rancour, Bussière, Boisvert, Drolet, J. B. Côté, Boisseau, Pouliot, Tessier, Tanguay, Martineau, Bélanger, Delille, Vincent.

Lecture et adoption des minutes.

Sur motion de M. Boisvert, il est décidé d'envoyer l'ingénieur de la cité visiter la petite rue Champlain pour voir quelles réparations on doit y faire.

LA RUE SAINT-JACQUES

Décidé de demander au conseil l'ouverture de la rue demandée par la paroisse Notre-Dame entre la rue Salaberry et l'Avenue des Erables.

LE NOM DE LA TERRASSE

Son Honneur soulève ici une question de la plus haute importance. "On s'est plaint, dit-il, ces jours derniers du fait que dans la rédaction du règlement au sujet de l'Electrique, on ait employé l'expression *Terrasse Frontenac* au lieu de *Terrasse Dufferin*. Une correspondonce et un article ont même été publiés dans le *Chronicle* pour protester contre cela et pour rétablir le nom véritable de notre grande place publique. Je saisis l'occasion pour dire un mot à ce sujet et pour déclarer que ce n'était l'intention ni du comité, ni d'aucun membre du conseil ou employé de la corporation de changer le nom de la Terrasse. L'erreur s'explique facilement.

On se rappelle que lorsque le comité a fait son rapport au sujet de l'électrique, il était dit à divers endroits qu'un des réseaux du chemin partirait du château Frontenac. Or, un amendement a été fait en substituant le mot terrasse au mot Château à quelques endroits où ce dernier se trouvait et on a oublié de changer le mot suivant, de sorte qu'il nous est resté *Terrasse Frontenac.*

Je suis heureux que l'occasion me soit fournie de rendre ici hommage à un homme destiné à laisser un grand nom dans l'histoire et qui a laissé au Canada des souvenirs aussi doux qu'ineffaçables ; je veux parler de lord Dufferin.

Le nom de lord Dufferin évoque à Québec, comme dans le reste du pays tout une époque heureuse ; son séjour parmi nous a été marqué de tant d'actes sympathiques ; il a tant fait pour la vieille cité de Champlain, que personne ne songe à lui enlever ce qui est de nature à éveiller son souvenir et parmi tout cela la Terrasse est, sans contredit, le plus beau monument.

Qu'il soit donc entendu que la Terrasse continuera à s'appeler Dufferin et pour éviter tout malentendu a ce sujet, je propose que le comité des chemins fasse rapport au conseil recommendant qu'un règlement soit passé confirmant ce qui a déja été fait au sujet de la Terrasse.

Personne n'ignore que le nom de Dufferin a été donné à la Terrasse par le maire Chambers en présence du marquis de Lorne. Le nom a été donné le plus officiellement du monde, et il semble qu'il ne devrait pas y avoir de doute à ce sujet.

Mais, je regrette de constater, cependant, qu'on s'est contenté de baptiser la terrasse du nom de Dufferin et qu'on a négligé de consigner le fait dans les procès-verbaux du conseil. Je n'accuse personne de négligence ; mais cette lacune est, à mon avis, de nature à induire bien des gens en erreur. Les procès-verbaux du conseil ne contiennent rien à ce sujet et aucun règlement dans ce sens n'a été passé. Il nous incombe donc, à nous, de suppléer à cela et de faire ce que nos prédécesseurs ont omis de faire.

Au reste, la compagnie du Pacifique vient d'élever sur la terrasse même un monument qui porte le nom de Frontenac ; je veux dire le superbe hôtel qui fait l'admiration des étrangers. Profitons donc encore une fois de l'occasion qui se présente à nous pour exprimer toute la reconnaissance que nous avons pour lord Dufferin ; pour celui qui nous a gouvernés avec tant de sagesse et de dévouement et qui fait actuellement l'admiration du monde diplomatique de la vieille Europe.

Comme je le disais tout à l'heure, je propose que le comité fasse rapport au conseil, demandant qu'un règlement soit passé pour confirmer ce qui a déja été fait, de façon qu'à l'avenir tous sachent que notre grande place publique se nomme Terrasse Dufferin."

La proposition du maire est adoptée à l'unanimité et aux applaudissements du comité.

La question est ainsi règlée. Un règlement sera passé sans retard devant le conseil.

A PROPOS DE L'HOTEL DE VILLE

Lu une lettre de M. Emile Tanguay, architecte de l'hôtel de ville, demandant que le conseil nomme des membres du conseil chargés de s'entendre avec lui lorsqu'il s'agira de faire quelques changements dans la construction de l'édifice.

Décidé que MM. Gignac, Bélanger et Boisseau, soient nommés et qu'ils ne puissent dépenser plus de $50 sans faire rapport au conseil.

Son Honneur le maire dit à propos de la lumière demandée pour la route de la prison qu'il s'agit d'un terrain privé et que la cité n'a rien à y voir.

LA FONTAINE DE LA HAUTE-VILLE

Lu un rapport de l'ingénieur de la cité évaluant à $144.00 le coût de l'enlèvement de la fontaine de la place des Jésuites et sa pose devant l'église de Notre-Dame des Victoires. Décidé que l'ingénieur se rende place Notre-Dame pour constater s'il est facile d'y installer la fontaine.

LE QUAI NAPOLEON

Lu un rapport du comité spécial au sujet du quai Napoléon. La succession Chouinard s'engage à construire sur la partie non louée des bâtisses qui devront payer au moins $500 de taxes à la corporation.

Le maire est prêt à ce qu'on fasse rapport au conseil à condition qu'il soit bien entendu que les $500 sont en plus que le quai devra payer suivant l'avis des cotiseurs. Il ne veut pas qu'il y ait de malentendu à ce sujet.

En réponse à l'échevin Bélanger, Son Honneur le maire dit que la cité n'a pas le droit d'exproprier à présent, car il faut une loi pour cela. De plus, cette propriété étant substituée, il ne nous est pas possible d'acheter, les propriétaires n'ayant pas le droit de vendre.

En réponse au conseiller Martineau, Son Honneur le maire dit que la succession Lemoine n'est pas propriétaire d'aucune partie du quai. Elle n'a qu'une servitude. Le fonds appartient à la succession Chouinard. Au reste, si on nous enlevait dix pieds du côté des maisons, nous les exigerions de l'autre. De sorte qu'il n'y a aucun danger de ce côté. Ensuite, en ce qui regarde la question du prix que nous sommes exposés à payer en cas d'expropriation, il est évident que la succession peut toujours faire valoir ses droits et que nous n'augmenterons pas cette valeur, en autant que nous pouvons répondre aux héritiers que si nous leur payons $1,250 par année, nous avons, d'un autre côté exigé des conditions assez sérieuses à mon avis.

Il est décidé de faire rapport dans le sens de la suggestion du maire.

Décidé de mettre une traverse rue de la Fabrique, en face du magasin de M. Beautey.

Le conseiller J. B. Côté suggère de redresser la rue St-Valier, en face du marché St-Pierre, en reculant quelque peu le trottoir.

Le comité s'ajourne à 9 h 45.

UNE CHUTE DE 25 PIEDS

Un jeune homme qui l'échappe belle

Jambe cassée

Un jeune homme de 22 ans, nommé Rosario Nadeau et demeurant à St-Sauveur, a échappé, à 1 heure, aujourd'hui, miraculeusement à la mort. Employé par la Quebec Coal Company, ou pour M. W. Jalbert, il était occupé à conduire son engin pour opérer le déchargement du navire *Glenlivet* chargé de charbon.

Tout à coup, les ouvriers, ses compagnons, constatèrent sa disparition et l'ayant cherché, le découvrirent gisant sur une estacade à 25 pieds en bas du quai. Immédiatement on se porta à son secours et le malheureux jeune homme, qui est évidemment doué d'une énergie peu commune, car il il n'a pas poussé un cri, bien qu'il eut toute sa connaissance, fut transporté sur le quai.

M. Jalbert averti, accourut en toute hâte et téléphona au poste des pompiers No. 1 pour avoir l'ambulance.

Le malade a été transporté à l'Hôtel-Dieu où le Dr Catellier lui a donné les soins que requérait son état.

Il est bien extraordinaire que cet accident n'ait pas eu suites fatales. Le jeune homme a donné en tombant contre une estacade et l'eau du fleuve l'a recouvert en partie aussitôt.

Il a une cuisse fracturée et il nous est encore impossible de dire s'il a des blessures internes.

Sa mère a été prévenue et est venue le voir à l'Hôtel-Dieu.

Chronique locale

La saison d'été

Demain à 11 h. 44, du matin, commencera la saison d'été.

Le Révd M. Bélanger

Peu de changement dans l'état de santé du Révd M. Bélanger, curé de Saint-Roch. La faiblesse augmente cependant de jour en jour.

Feu M. l'abbé A. Legaré

Un libéra a été chanté, ce matin, à l'Hôtel-Dieu, pour M. l'abbé Adolphe Legaré, puis, le corps a été transporté à Beauport où l'inhumation aura lieu.

Enlevée

La clôture érigée autour des fortifications, en dehors de la porte St-Jean, a été enlevée et le trottoir est maintenant libre pour les piétons.

$20 d'amende

Le cocher qui a assailli M. David Ouellet, architecte de cette ville, hier, a dû payer $20 d'amende et les frais, ce matin, en cour de police.

Service chez les Sœurs de la Charité

Mardi, le 25 courant, à 8 heures a. m., sera chanté dans la chapelle des Sœurs de la Charité le service annuel de messieurs les directeurs de la Caisse d'Economie.

Personnel

M. J. E. Gagnon, bijoutier, est partie hier pour Montréal afin d'y subir un examen concernant l'ajustage des lunettes et pour affaire générale.

Programme de la fête

Les membres de la section Notre-Dame de la société Saint-Jean-Baptiste pourront se procurer des programmes de la fête à notre bureau et chez M. Filteau, libraire.

Les Chinois

M. James Larkin, est parti, hier, à une heure, par l'Intercolonial, avec vingt-quatre Chinois venant de Chine et se rendant à Demerara.

Profitez-en

Venez de suite bénéficier de notre grande vente à réduction, car c'est la dernière occasion que vous aurez d'acheter vos chaussures 4 % meilleur marché qu'ailleurs, chez J. H. Bégin, 121, rue St-Joseph.

Le meurtre de St-Henri

On vient de reprendre l'enquête au sujet du drame de St-Henri. Il y a environ 75 témoins à interroger. On espère que l'enquête réussira à percer les mystères qui enveloppent encore cette tragédie.

Le cigare WASHINGTON-COLUMBUS est fait avec les meilleurs tabacs de la Havane et n'a pas de supérieur comme cigare à 5 cts. C'est une marque enrégistrée.

Ferblantiers et plombiers

Une assemblée de tous les ferblantiers et plombiers, sera tenue chez M. Cléo. Lenghan, 57, rue Ste-Claire, vendredi, le 21 du courant, à 8 heures, p. m., pour s'organiser à célébrer la fête St-Jean-Baptiste.

Ceux qui ne pourront pas être présents à cette assemblée sont priés de se rendre, lundi matin, à 7 h 30, a. m., chez le président, 57, rue Ste-Claire, pour de là se rendre à la messe et prendre rang dans la procession.

Voleurs à l'œuvre

On nous apprend que lors du départ de Montréal, de lord et lady Aberdeen, la voiture qui les transportaient aux chars a été brisée et qu'un paquet de hardes appartenant à leurs domestiques a été enlevé dans l'accident.

Les détectives ont l'affaire en mains et les voleurs ne tarderont pas à être arrêtés.

A la prison

Nous apprenons avec plaisir que la suggestion que nous avons faite il y a quelque temps a eu son effet. Les internes catholiques de la prison auront dans leur chapelle un harmonium comme les protestants. Grâce à la souscription de quelques généreux citoyens, notamment l'honorable T. C. Casgrain, l'honorable shérif Gagnon, le capitaine Bernier, gouverneur de la prison, etc., un instrument a été acheté et sera inauguré dimanche matin, à la messe de 8 heures.

VENTE A L'ENCAN

Par LEMIEUX, GALE & CIE

Vente à l'encan d'une magnifique Villa

VENDREDI, LE 21 JUIN

Au Bureau de MM. Oct. Lemieux & Cie, 263, rue St-Jean.

Nous avons reçu instruction des intéressés de vendre à l'enchère Vendredi, le 21 juin, si l'on en a pas disposé avant, au bureau de MM. Oct. Lemieux & Cie, la magnifique villa située chemin Belvedère, première maison, coin du chemin Ste-Foye, contenant onze chambres, avec remise, hangari, écurie, érige sur un terrain de un acre de front par deux de profondeur, jardin fruitier et potager, parterre. Le tout remis à neuf depuis deux ans en faisant l'une des résidences les plus désirables des alentours de Québec. Conditions faciles. Taxes municipales seulement que $10.00. Pas de rente foncière. Conditions très libérales. Possession immédiate.

Visible tous les jours de 2 à 5 hrs. p. m.

Indication par affiche à l'entrée. Pour toute information à notre bureau, 263, rue St-Jean.

Vente à 11 heures précises.

LEMIEUX, GALE & CIE,
Encanteurs.

Déserteur

Un soldat du nom de Charles Murphy, qui a déserté son régiment, en Angleterre, en janvier dernier, s'est livré, hier, au chef de police de cette ville, demandant d'être renvoyé en Angleterre.

Le chef Vohl s'est mis en communication avec les autorités à Halifax et ordonné la mise en accusation du déserteur, parce qu'il ne voulait pas s'occuper de lui.

La "Grande Hermine"

Les jeunes gens faisant partie de l'équipage de Jacques-Cartier, sont priés de se réunir vendredi soir, chez M. Guillaume, 48 rue Defossé, à 8 hrs. ainsi que tous ceux qui désirent en faire partie.

Vol d'une montre

M. Napoléon Gingras, de St-Nicolas, est venu se plaindre à la police, hier, qu'on lui avait volé sa montre.

L'Union chorale Palestrina

C'est l'union chorale Palestrina qui a été chargée de la partie chorale à la réception de lady Aberdeen, lundi soir, à la citadelle.

A Sorel

La société de l'Union chorale Palestrina est à préparer une excursion et un concert à Sorel pour le 29 courant.

Le prix Morrin

M. C. Oscar Samson, fils du Dr C. D. Samson, a remporté le prix Morrin, au concours des élèves en médecine de troisième année à l'Université Laval.

Nos félicitations.

Académie de M. Jules Cloutier

La distribution des prix à l'Académie de M. Jules Cloutier, à St-Roch, a eu lieu hier après-midi. La médaille d'or présentée par le cercle Laval de l'alliance nationale a été gagnée par M. O. Houde, pour progrès en français. Une autre médaille d'or, présentée par M. Jules Cloutier, pour progrès en anglais, dans la 2e division a été remportée par M. Roméo Chouinard. Deux médailles d'argent ont aussi été gagnées, l'une par M. Loïc Trudel, pour progrès en anglais ; l'autre par M. Jules Trudel, pour progrès en français.

Echappé belle

Un jeune homme, étranger en cette ville, a failli se faire assommer, à 5 heures hier après-midi, par deux hommes qui se trouvaient dans un véhicule au coin des rues Dauphin et Saint Stanislas. La voiture est venue s'arrêter devant lui. Il demanda aux deux hommes qui l'occupaient de lui donner le passage, et sur leur refus, il frappa lui-même le cheval avec sa canne. Les deux hommes sautèrent en bas de leur vehicule et attaquèrent l'étranger, l'un des deux infligea un coup sérieux sur la tête du jeune homme. Ce dernier sortit une canne-épée et se mit en mesure de se défendre, mais ses coups portèrent dans le vide. L'étranger se dit américain et pensionne rue Dauphin. Un mandat va probablement être émis aujourd'hui, contre ses assaillants.

Grand job

2,000 habillements vendus sans réserve pour hommes et garçons.

A l'Etoile d'Or

Chez I. A. FORTIN,
19-4 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Photographies

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Fred. Stedworthy, photographe de Montréal et autrefois de la maison A. R. Roy, de St-Roch, sera désormais à l'atelier de dame veuve H. Roy.

Nous espérons que le public ne manquera pas d'apprécier ses capacités et nous pouvons assurer pleine et entière satisfaction au plus difficile.

Une visite est respectueusement sollicitée.

N'oubliez pas l'adresse :
115, rue St-Joseph, St-Roch.

Pianos pour les vacances

Nous engageons les personnes qui ont l'intention de faire l'acquisition d'un piano pour les vacances de ne pas manquer d'aller visiter le magnifique établissement la compagnie de pianos Pratte, No 1676, rue Notre-Dame, Montréal.

La compagnie vient de recevoir pour les vacances un nouvel assortiment de pianos et l'on trouvera, comme toujours, à son magasin, le choix le plus considérable et le plus varié du pays, à des prix aussi bas que peut le comporter la qualité supérieure de ses clients. La compagnie de pianos Pratte, qui en traitant toujours ses clients d'une manière libérale, a réussi à établir une maison de confiance, ne tient aucun instrument inférieur et n'emploie pas d'agents ; mais on trouvera ses prix plus bas qu'ailleurs pour la même qualité.

A part des instruments neufs dans tous les styles, la compagnie de pianos Pratte a toujours en magasin un assortiment d'une cinquantaine de pianos d'occasion dans tous les prix, de $40 à $200. Plusieurs de ces instruments sont comme neufs et sont offerts à grande réduction. Les personnes qui ne pourraient aller les visiter sont priées de demander les catalogues illustrés. N'importe quel instrument sera expédié sur approbation, sans frais, à n'importe quel quai ou gare de la province de Québec et pourra être renvoyé s'il n'est pas satisfaisant.

Chemin de fer du Lac St-Jean

Changement d'horaire : — L'Express direct qui partira de Québec à 6 h 40, p. m., samedi, 22 courant, pour le Lac St-Jean, reviendra dimanche soir, le 23, partant de Roberval à 8 h 30 p. m., et arrivant à Québec à 6 heures, lundi matin ; et commençant après lundi, le 24 juin, l'Express direct partira de Québec tous les jours, excepté le dimanche, à 8 h 40, p. m., pour le Lac St-Jean et Chicoutimi. Les trains feront raccordement à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay pour Tadoussac, Cacouna, Murray Bay et Québec. Chars-palais et dortoirs attachés à tous les trains directs. Les bateaux à vapeur *Mitassini* et *Le Colon*, voyagent tous les jours entre Roberval et les différents points sur le Lac St-Jean en raccordement avec les trains.

Vente des bancs à St-Sauveur

La vente des bancs de l'église St-Sauveur de Québec, aura lieu dimanche prochain, 23 juin courant, à 10½ h. a. m. à l'issue de la messe dans la sacristie supérieure.

19-3. J. SAVARD, N.P.

Vente de bancs à St-Roch

C'est jeudi, le 20, le dernier jour pour payer la rente des bancs à St-Roch.

La vente aura lieu dimanche prochain, le 23, à l'issue de la grand'messe. 18-3.

DEMANDÉ

On demande à acheter des "Débentures de la Cité de Québec."

S'ADRESSER A

NAP. MATTE

COMPTABLE,

93, Rue St-Pierre, B.-V.

15 juin 1895.

Union St-Joseph à St-Sauveur

Assemblée spéciale de l'Union St-Joseph à Saint-Sauveur, pour affaires de la plus haute importance, vendredi, le 21 juin, au lieu et à l'heure ordinaires des séances.

Par ordre, P. J. MARSAN,
18-3. Sec.-Arch.

Guérison parfaite

Tout malaise d'estomac ou indigestion en aucune forme est complètement guéri par le Tutti Frutti d'Adam.

Recette pour faire une délicieuse boisson de santé à peu de frais.

Extrait de Root Beer Adam.. Une bouteille
Yeast Fleishmann.... Une demi galette
Sucre.....Deux livres
Eau tiède.....Deux gallons

Faites dissoudre le sucre et la yeast dans l'eau, ajoutez l'extrait, et mettez en bouteille ; mettez dans un endroit chaud pendant vingt-quatre heures jusqu'à fermentation, mettez alors sur la glace, et en l'ouvrant elle sera délicieuse et limpide.

On peut se procurer la Root Beer dans toutes les pharmacies et les groceries, en bouteilles de 10 et 25 cents, pour faire deux et cinq gallons.

DECES

Robitaille.—Le 20 du courant, à l'âge de 10 mois, Louis Rolland, fils de Léonce Robitaille, employé de la maison Misaël Thibaudeau.

Les funérailles auront lieu demain, vendredi, à 3 heures. Départ de la maison, No 3, rue Christie, pour la Basilique et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Léteau.—A St-Roch, le 20 courant, à l'âge de 5 mois, Marie Blanche Célina Vitaline, enfant de Thomas Léteau.

Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No 13, rue Parke, dimanche à 3 heures, pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Service anniversaire

Talbot.—Le service anniversaire de François Aramis Talbot, sera chanté mardi, le 25 de ce mois, à 9 heures, à St-Pierre, Rivière du Sud.

DEMANDES

ON DEMANDE immédiatement six bonnes repasseuses.
S'adresser à la buanderie PFEIFFER, 4 et 6, rue McMahon. 20 juin.—3f

ON DEMANDE une bonne personne pour prendre soin d'une maison privée pendant la saison d'été et faire la cuisine pour un monsieur. Recommandations requises.
S'adresser au No 19, rue du Palais.
20 juin.—3f

ON DEMANDE une bonne modiste pour les chapeaux.
S'adresser chez Mme JOS. LEVESQUE, 19, rue Notre-Dame, basse-ville. 20 juin—3f

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE générale.
S'adresser à M. MANCEAU, 441, rue St-Jean. 19 juin—3f

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE pour le service général avec de bonnes recommandations.
S'adresser chez Mme OCT. POITRAS, 610, rue St-Jean, coin de la rue Salaberry. 19 juin—3f

ON DEMANDE immédiatement une bonne SERVANTE générale.
S'adresser à Mme NAP. COTE, No 29, rue St-Jean, haute-ville. 19 juin—3f

Emploi demandé

UN JEUNE HOMME ayant plusieurs années d'expérience dans les affaires et pouvant fournir les meilleures références, désire position comme teneur de livres, voyageur ou autre.
Adresser, J. A., bureau de *L'Evenement*. 19 juin—6f

ON DEMANDE immédiatement une bonne d'enfants bien recommandée.
S'adresser au No 77, rue D'Auteuil. 19 juin—3f

ON demande une servante munie de bonnes recommandations pour le service des chambres.
S'adresser au No 93, rue St-Jean. 19 juin—3f

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE pour le service général. Pas de lavage.
S'adresser à F. X. MERCIER, 1066, rue St-Valier. 18 juin—3f

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE pour le service général.
S'adresser au No 136, rue D'Aiguillon. 18 juin—3f.

UNE PERSONNE pour garder maison et faire la cuisine pour un monsieur pendant deux ou trois mois. Aussi, une fille d'enfants.
S'adresser au No 53, rue Lachevrotière, faubourg St-Louis. 18 juin—3f

Perdu. Une épinglette en or avec brillants, depuis la rue Richardson jusqu'à la salle des examens aux Ursulines. Prière de la remettre à M. Lacasse, professeur, ou à ce bureau. Une récompense est offerte.
20 juin—3f

Union Mutuelle des Cochers

Les membres de cette union sont informés que M. Joseph Laforme a perdu son cheval et qu'en conséquence ils sont priés de payer leur contribution ($1.00) d'ici à huit jours, le 27 courant, ou sinon ils perdront tous leurs droits.

WILBROD DELISLE,
20 juin—2f 99½, rue D'Aiguillon.

PENSION

M. A. E. TALBOT ayant fait subir de nouvelles réparations à sa pension privée de la rue Ste-Anne, No 105, a le plaisir d'informer le public qu'il peut disposer de plusieurs chambres spacieuses, chambre de bain et gaz dans tous les appartements. Table excellente et prix modéré. Le dîner sera aussi servi aux hommes d'affaires dont la famille est à la campagne.
20 juin—6f

AVIS

Nous soussignés, marchands en gros de farine, grains et provisions, s'engageons à fermer nos établissements respectifs le jour de la St-Jean-Baptiste, lundi, le 24 juin 1895.

J. B. Renaud & Cie,	P. G. Bussière & Cie,
Wm. Carrier,	Amb. Laroche,
F. Kirouac & Fils,	E. M. Lennon & Cie,
George Tanguay,	D. E. Drolet,
Oct. T. Poitras & Cie.	J. A. Plamondon.

19 juin—2f

CHATEAU BEL-AIR

Le Grand Hotel du Bout de l'Ile

SERA OUVERT LE 25 JUIN COURANT

Les charmes de la Campagne à deux pas de la Ville

Communications avec la ville par bateau à toutes les heures.
Conditions extrêmement faciles.
S'adresser de suite au propriétaire
EDWIN FRASER.
20 juin.—8j

Compagnie d'Assurance

NORTH AMERICA

DE PHILADELPHIE

Compagnie d'Assurance contre le FEU

ETABLIE EN 1792

CAPITAL payé en entier	$3,000,000
ACTIF total	$9,600,000
Dépôt au gouv., Ottawa	$ 120,000

Cette compagnie assure les propriétés, ménages, fonds de commerce, etc., aux taux les plus bas.

Pertes payées promptement

REPRÉSENTANTS A QUEBEC

PELLETIER, PARADIS & JOBIN,
Batisse de la Cie du Richelieu,
44, RUE DALHOUSIE.

Dans l'affaire de
BELAND & MARTINEAU,
Québec.—Insolvables.

Je soussigné, Dominique Lortie, de la Cité de Québec, comptable, informe les créanciers de Béland & Martineau, que l'acte de composition et de décharge signé par les dits créanciers, en faveur de Alfred Martineau, de la Cité de Québec, l'un des insolvables est maintenant terminé.

Les créanciers des dits Béland & Martineau sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains sous trente jours.

Les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de payer immédiatement à Alfred Martineau, l'un des ex-associés, car sous trente jours, les comptes seront placés entre les mains de ses avocats.

15, Bell's Lane. D. LORTIE,
Québec, 13 juin 1895.—8f Comptable

N'oubliez pas

quand vous faites votre malle pour l'eau salée de prendre avec vous ques rouleaux du célèbre

Fil Clapperton

En vente dans toutes les Merceries

Université Laval

La collation solennelle des diplômes aux élèves de l'Université aura lieu JEUDI SOIR, le 20 juin, à 7 h. 30.

Pas d'admission sans carte.

Le lendemain matin, à 9 hrs, se fera la distribution des prix aux élèves du Petit Séminaire.

Admission sans carte.

L. ERN. NADEAU, ptre.
15 Juin—5f. Sec.